

Bilan annuel 2025 de l'animation des DOCOB des sites Rhodaniens

Sites Natura 2000 Rhodaniens

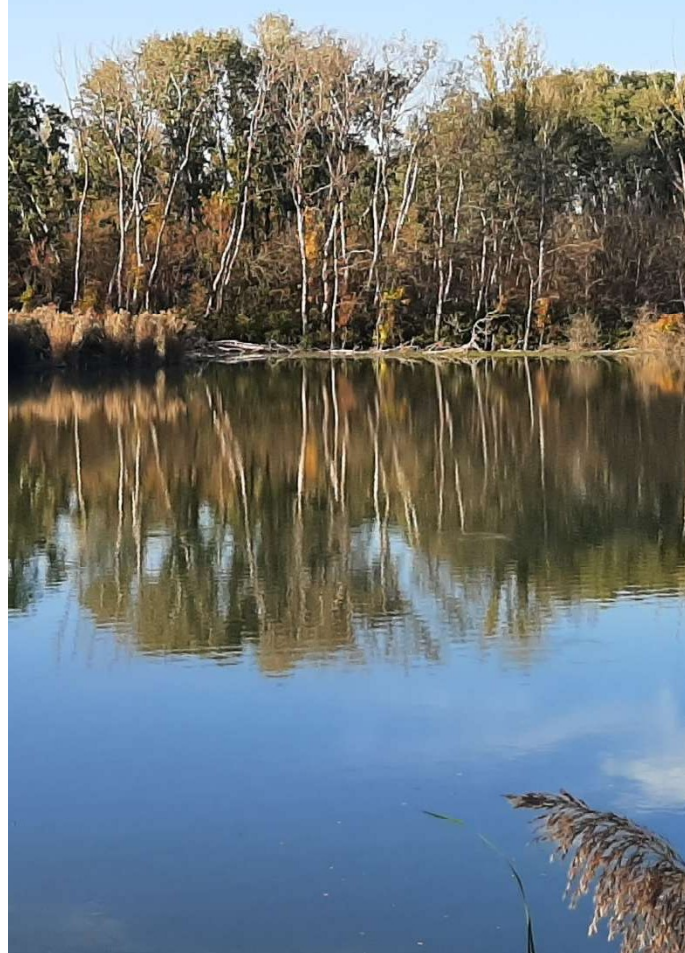
Petit Rhône
N° FR9101405

Rhône Aval
N° FR9301590

Marais de l'Île Vieille et alentour
N° FR93012006

20 FEVRIER

Structure : Parc naturel régional de Camargue
Rédacteur : Charles Bravo



1. Table des matières

1.	Préambule.....	5
1.1	Les Docobs et les sites Natura 2000 Rhodaniens	5
1.2	L'animation.....	9
1.3	Rappel des enjeux et objectifs des Docobs	10
1.4	Missions de la structure animatrice.....	15
2.	Gestion des habitats et espèces.....	16
2.1	Contrats Natura 2000	16
2.1.1	Animation des contrats Natura 2000	16
2.1.2	Présentation des contrats Natura 2000 signés	19
2.2	MAEC.....	21
2.2.1	Animation des MAEC.....	21
2.3	Charte Natura 2000	22
2.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	22
2.4.1	Animation du PLA Triton crêté et suivi de la mare de Trinquetaille	23
2.4.2	Animation du réseau de partenaire sur <i>Alternanthera philoxeroides</i> , surveillance et gestion de l'espèce.....	24
2.4.3	Mise en œuvre du Plan de gestion Ile Vieille.....	26
2.4.4	Projet de charte des manifestations sportives écoresponsables.....	27
2.4.5	Participation à d'autres projets de territoire.....	28
3.	Évaluation des incidences des projets.....	30
4.	Suivis scientifiques et techniques.....	33
4.1	Etudes et suivis en régie	34
4.1.1	Suivis chiroptères	34
4.1.2	Le Triton crêté en basse vallée du Rhône.....	35
4.1.3	Suivi de l' <i>Alternanthera philoxeroides</i>	37
4.1.4	Suivi des macro-déchets Brasinvert	38
4.1.5	Suivi de la Loutre d'Europe	39
4.1.6	Inventaire piscicole dans l'étang d'Icard	40

4.1.7	Réunions et suivis ponctuels	40
4.2	Etudes et suivis sous traités	41
5.	Information, communication, sensibilisation	42
5.1	Création / mise à jour d'outils de communication	43
5.2	Diffusion d'informations via les médias	44
5.3	Organisations d'animations et d'informations auprès des scolaires	44
5.4	Réunions et événementiels	45
6.	Gouvernance des sites et veille à la cohérence des politiques publiques sur les sites 48	
6.1	Organisation de la gouvernance des sites.....	49
6.1.1	Organisation des Comités de Pilotages des sites et GT Natura 2000	49
6.1.2	RCPA et bilan d'activités.....	49
6.1.3	Groupe de Travail Natura 2000	50
6.2	Actualisation des DOCOBs	50
6.3	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site.....	52
7.	Gestion administrative et financière et participation à la vie de la structure	53
7.1	Ingénierie financière.....	53
7.1.1	Demande de subvention pour l'animation, gestion de la convention et des marchés publics	53
7.1.2	Demande de paiement	54
7.1.3	Recrutement ou encadrement de stagiaires ou collaborateurs	54
7.2	Formations	54
7.3	Actions diverses et participation à la vie de la structure.....	54
8.	Synthèse	55
8.1	Synthèse générale pour les 3 sites Rhodaniens	55
8.2	Synthèse site « Rhône Aval »	57
8.3	Synthèse site « Petit Rhône »	58
8.4	Synthèse site « Marais de l'Île Vieille »	59
8.5	Récapitulatif financier	60

8.6 Récapitulatif des principales perspectives	61
9. Publicité	62

Le Bilan Annuel

La structure animatrice d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 doit élaborer chaque année un bilan d'activité de l'animation. Ce bilan est présenté aux **membres du comité de pilotage** et est transmis à la **Région**. Un bilan d'animation par DOCOB doit donc ainsi être réalisé annuellement.

A quoi sert-il ?

L'intérêt de ce bilan annuel est d'adapter l'animation du site vis-à-vis des éléments relevés, à la fois sur certaines mesures et sur la programmation financière globale. Il permet également de valoriser les actions menées par la structure animatrice pour répondre aux enjeux et objectifs de préservation du ou des sites Natura 2000.

Ce bilan comporte :

- des **aspects techniques et scientifiques** (évaluation de l'état de conservation du site, type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...),
- des **aspects financiers** du suivi de la mise en œuvre du Docob,
- une **synthèse sur la concertation**.
- le programme annuel d'activité de l'année suivante (adjointe au bilan).

Ce document type pour la Région Sud a été rédigé à partir de la version nationale de l'OFB [modeletype_tramebilanannuel.pdf](#) .

1. Préambule

1.1 Les Docobs et les sites Natura 2000 Rhodaniens

Les sites Natura 2000 Rhodaniens sont composés de 3 sites Natura 2000 possédant chacun leur propre Document d'Objectifs (DOCOB) :

- Le site « Rhône Aval » (classé au titre de la directive Habitats Faune Flore)
- Le site « Petit Rhône » (classé au titre de la directive Habitats Faune Flore)
- Le site « Marais de l'Île Vieille et alentours » (classé au titre de la directive Oiseaux)

Le site « Rhône Aval » :

Le site « Rhône Aval » est situé sur 3 départements (Bouches du Rhône, Vaucluse et Gard), sur une surface de 12 606 ha répartis sur 36 communes.

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 9301590 "Rhône aval" proposée au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore a été désignée par arrêté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en juillet 2006.

Un Docob a été réalisé et validé par Arrêté préfectoral en aout 2014. L'animation a débuté le 01 septembre 2015.

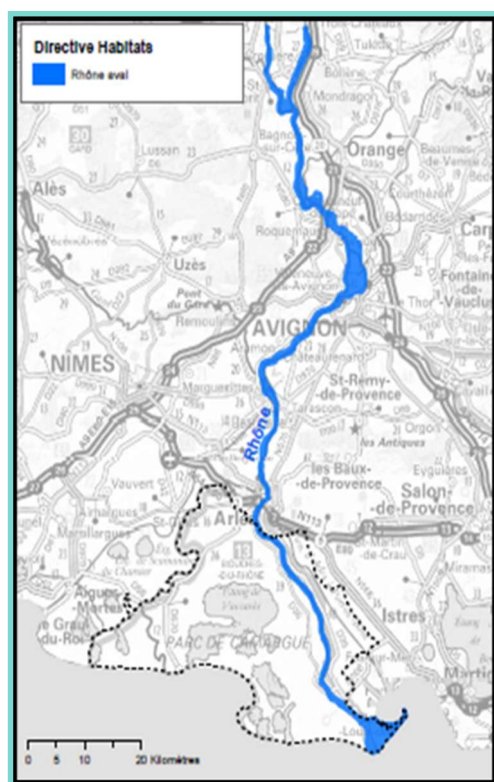


Figure 1a : Carte de localisation du site Natura 2000 « Rhône Aval »

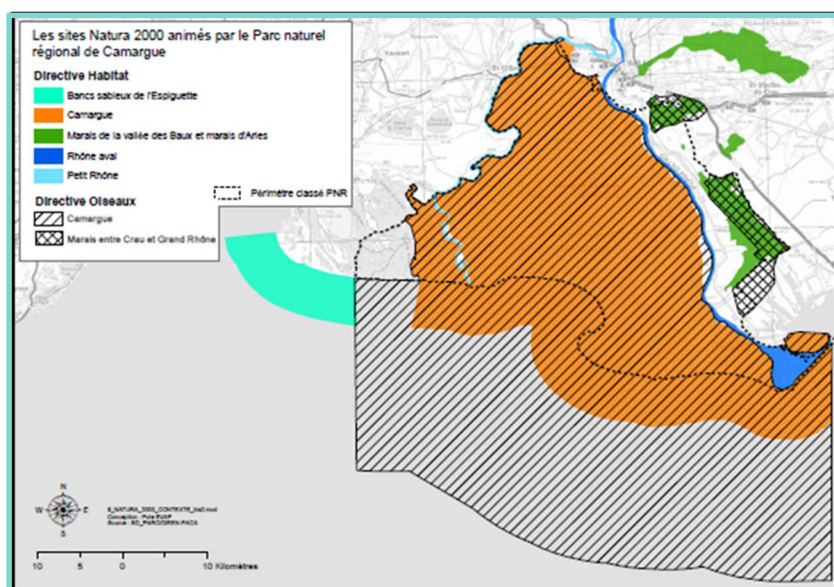


Le site « Petit Rhône » :

Le site « Petit Rhône » est situé sur 2 départements (Bouches du Rhône et Gard), sur une surface de 808 ha répartis sur 5 communes.

La zone Spécial de Conservation (ZSC) FR 9101405 "Petit Rhône" proposée au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore a été désigné par arrêté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en avril 2006.

Un Docob a été réalisé et validé par Arrêté préfectoral en juillet 2015. L'animation a débuté le 01 février 2016.



Le site « Marais de l'Île Vieille et alentour » :

Le site « Marais de l'Île Vieille et alentour » est situé sur 2 départements (Vaucluse et Gard), sur une surface de 1 463 ha répartis sur 6 communes.

La Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 9312006 « Marais de l'Île Vieille et alentour » proposée au titre de la directive 79/409/CEE, du 2 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages a été désigné par arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en mars 2006.

Un Docob a été réalisé et validé par Arrêté préfectoral le 07 mai 2012. L'animation a débuté le 13 mai 2013.

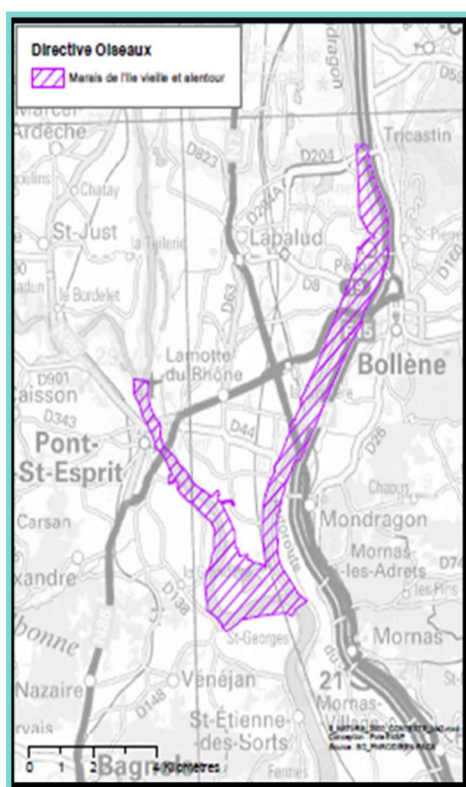


Figure 3c : Carte de localisation du site Natura 2000 « Marais de l'île Vieille »



1.2 L'animation

Monsieur Gilles DUMAS, Maire de la commune de Fourques est le Président des Comités de Pilotage (COFIL) des sites « Rhône Aval » et « Petit Rhône ». Il a été ré-élu lors du COFIL du 14 octobre 2021 pour le site « Rhône Aval », et lors du COFIL du 12 janvier 2021 pour le site « Petit Rhône ».

Monsieur Jean LEBEGUE, adjoint au Maire de la commune de Mondragon est le Président du COFIL du site « Marais de l'Île Vieille et alentour ». Il a été ré-élu lors de la réunion du comité de pilotage du site du 17 juin 2021.

Le Parc naturel régional de Camargue, créé en 1970, se compose de 3 communes (Arles, les Saintes-Maries-de-la-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône). Il s'étend sur 100 000 ha et ne compte pas moins de 10 000 habitants. Après avoir été structure opératrice, il a été désigné structure animatrice de ces trois sites Natura 2000 :

- Lors du COFIL du 31 mars 2014 pour le site « Rhône Aval »
- Lors du COFIL du 08 février 2016 pour le site « Marais de l'Île Vieille et alentour ».
- Lors du COFIL du 27 avril 2015 pour le site « Petit Rhône ».

Monsieur Charles BRAVO assure l'animation de ces sites depuis octobre 2024. Le temps de travail est réparti comme suit :

- 0,6 ETP (3 jours/semaine) pour le site « Rhône Aval »
- 0,2 ETP (1 jour/semaine) pour les sites « Marais de l'Île Vieille et alentour » et « Petit Rhône ».

La période traitée par le présent rapport d'activité (année 2025) est basée sur les périodes d'animations administratives (convention d'animation).

PRÉCISION POUR LE CALCUL DES HEURES TRAVAILLÉES (THÉMATIQUES INTER-SITES)

L'animation étant répartie sur 3 sites Natura 2000 pour un même poste, de nombreuses heures ne peuvent être attribuées séparément à l'un ou l'autre des sites sur certaines thématiques. Dès lors, le calcul des heures de travail sur ces thématiques inter-sites a été réalisé au prorata du pourcentage d'ETP fixé pour l'animation des sites, soit 60% pour le site « Rhône Aval » et 20% pour les sites « Petit Rhône » et « Marais de l'Île Vieille et alentour ».

Par exemple : le temps passé sur la préparation de la RCPA a nécessité 2 jours de travail. Cela se répartit donc en 1,2 jours pour le site « Rhône Aval » et 0,4 jour pour les sites « Petit Rhône » et « Marais de l'Île Vieille et alentour ».

Conventionnement

Période concernée : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027

Budget : 149 785,07 €

ETP : 141 255,30 €

Frais de déplacement : 7 062,77 €

Prestation de services : 1 467, 00 €

Modifications le cas échéant (avenants) :

Financement : 80 % FEADER, 20 % Région

A noter, la convention d'animation 2025-2027 n'est pas encore signée par les deux parties à la date de la rédaction du bilan d'activités.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs des Docobs

Présentation des principaux enjeux écologiques (habitats et espèces dont l'enjeu est de priorité 1) ayant justifié la désignation des sites.

Tableau 1 : Espèces à enjeu prioritaire des sites Natura 2000 Rhodaniens

Ordre	Nom de l'espèce	Directive Habitat		Convention de Bonn	Convention de Berne		IUCN France	Protection nationale	Protection régionale	Autres
		Annexe II	Annexe IV	Annexe II	Annexe II	Annexe III				
Mammifères										
	Castor	X	X			X	LC	X		
	Loutre	X	X		X		LC	X		Convention de Washington
	Grand Rhinolophe	X	X		X		LC	X		Convention de Washington
	Minioptère de Schreibers	X	X	X	X			X		
	Murin à oreilles échancrées	X	X	X	X			X		

Amphibiens										
	Triton crêté	X	X		X					
Invertébrés										
	Gomphe de Graslin	X	X		X		EN	X	Quasi menacé	
	Cordulie à corps fin	X	X		X			X		
	Diane		X					X		
Poissons										
	Alose feinte	X				X	VU	X	VU	
	Lamproie marine	X				X	Quasi menacé	X	VU	Convention de Barcelone
	Toxostome	X				X				
	Blageon	X				X				
Oiseaux DO Annexe I										
	Blongios nain	X					LC			
	Héron pourpré									

Tableau 2 : Habitats à enjeux prioritaire des sites Natura 2000 Rhodaniens

Code Natura	Nom habitat	Surface habitat (site Rhône Aval)
1150	Lagunes méditerranéennes ; Herbiers à Ruppia	318,82 ha
1160	Baies peu profondes	114,73 ha
1510	Steppes à Saladelles	62,72 ha
3170	Mares ou marais temporaires halo-nitrophiles	0,43 ha (hors périmètre)
3150	Végétation aquatique des eaux fraîches faiblement courantes	443,69 ha
92A0	Forêts riveraines des niveaux inférieurs à Saule blanc ; Aulnaies à Aulne glutineux ; Forêts riveraines à peupliers	1522,37 ha
91F0	Forêts riveraines d'essences à bois dur	28,81 ha
3260-5	Herbiers d'hydrophytes	

Au total, les sites Rhodaniens comptent **24 habitats** d'intérêt communautaire, **23 espèces de faune et de flore** d'intérêt communautaire et **47 espèces d'oiseaux** inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.



Figure 2 : Triton crêté (©Maxime hucbourg)



Figure 3 : Loutre d'Europe

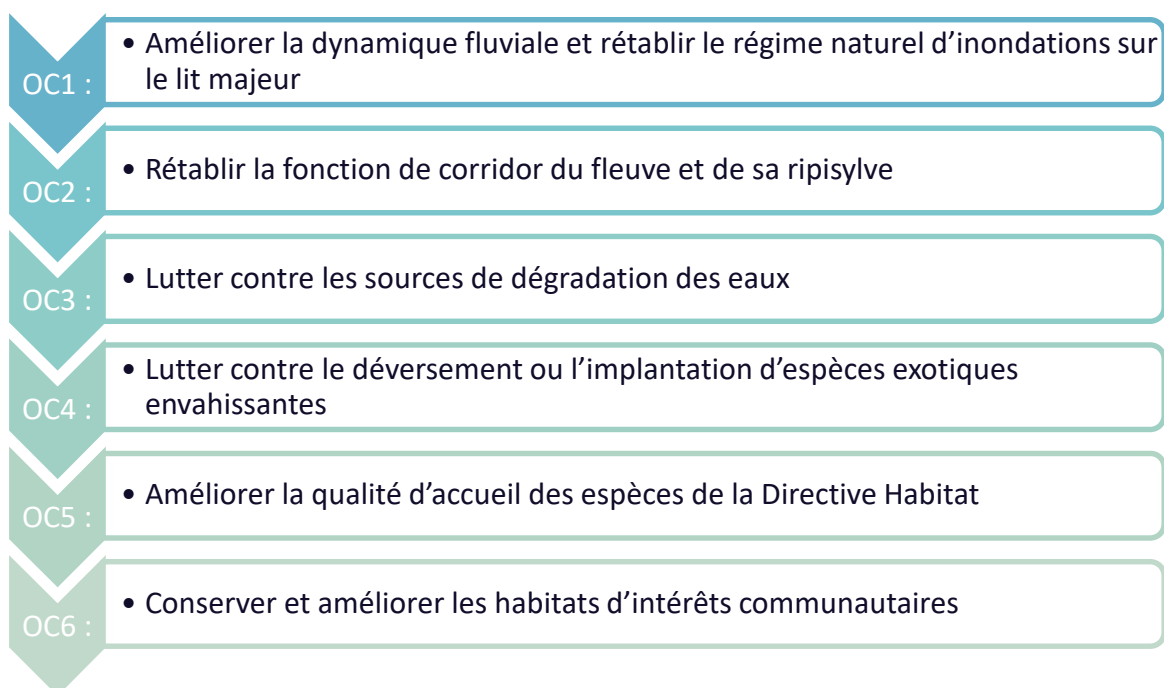


Figure 4 : Murin à oreilles échancrées



Figure 5 : Héron pourpre

Les objectifs de conservation des sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Petit Rhône » (ZSC) sont les suivants :



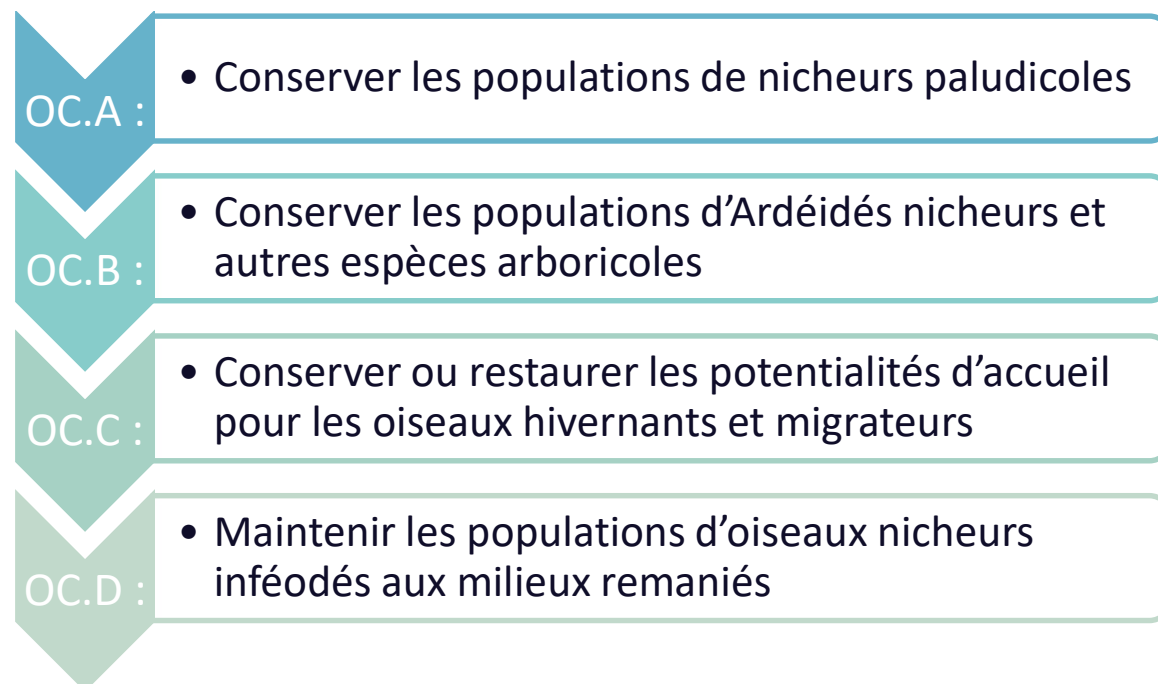
Pour atteindre ces objectifs, 30 mesures ont été identifiées dans les Docobs Rhône Aval et Petit Rhône :

CODE OBJECTIF DE CONSERVATION			OC 1	OC 2	OC 3	OC 4	OC 5	OC 6
CODE OBJECTIF DE GESTION	TITRE OBJETIF DE CONSERVATION	PRIORITE	Allee vers une amélioration de la dynamique fluviale et de rétablissement du régime naturel d'inondation.	Rétabli la fonction de corridor du fleuve et de sa ripityve et favoriser les « réservoirs de biodiversité » et les ensembles fonctionnels à forte naturalité	Lutter contre les sources de dégradation des eaux - Améliorer la qualité de l'eau	Lutter contre la colonisation ou l'implantation d'espèces exotiques envahissantes	Améliorer la qualité d'accueil des espèces de la Directive « Habitats »	Conserver et améliorer les habitats d'intérêt communautaire
	TITRE OBJETIF DE GESTION	PRIORITE	1	1	1	1	1	1
ADF 1	Assurer et améliorer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, lones) ainsi que les zones humides	1	X	X			X	X
ADF 2	Limiter l'augmentation des prélèvements d'eau afin de ne pas impacter le débit et de ne pas accentuer la remontée du coin salé	2	X		X			
ADF 3	Limiter les pertes de la biodiversité créées par de nouveaux aménagements non adaptés (rectifications, endiguement, artificialisation des berges...)	1	X	X	X	X	X	X
ADF 4	Améliorer ou recréer une dynamique de transport sédimentaire	1	X				X	X
ADF 5	Diminuer lorsque possible la chenalisation du cours et limiter ainsi la perte de la biodiversité ainsi que le risque de la remontée du coin salé	2	X	X			X	
ADP1	Assurer et améliorer la conservation des réseaux d'annexes hygrophiles (canaux, lones) ainsi que les zones humides	1	X	X		X	X	
RFC 1	Maintenir, améliorer ou reconstituer la continuité des boisements et assurer le vieillissement des peuplements forestiers	1		X		X	X	X
RFC 2	Permettre le franchissement des obstacles aux poissons migrateurs et aux mammifères semi-aquatiques le long de tout le linéaire rhodanien	1		X			X	
RFC 3	Améliorer la connexion avec les affluents, déterminante afin de garantir l'accès aux frayères et sites d'alimentation des jeunes poissons, très importante pour la circulation, la conservation et la recolonisation des mammifères semi-aquatiques	2	X	X			X	
RFC 4	Conserver et favoriser le développement des habitats liés à la dynamique fluviale naturelle (bancs de galets, bancs de limons, mégaphorbiaies, herbiers...)	1	X	X			X	X
CODE OBJECTIF DE CONSERVATION			OC 1	OC 2	OC 3	OC 4	OC 5	OC 6
CODE OBJECTIF DE GESTION	TITRE OBJETIF DE CONSERVATION	PRIORITE	Allee vers une amélioration de la dynamique fluviale et de rétablissement du régime naturel d'inondation.	Rétabli la fonction de corridor du fleuve et de sa ripityve et favoriser les « réservoirs de biodiversité » et les ensembles fonctionnels à forte naturalité	Lutter contre les sources de dégradation des eaux - Améliorer la qualité de l'eau	Lutter contre la colonisation ou l'implantation d'espèces exotiques envahissantes	Améliorer la qualité d'accueil des espèces de la Directive « Habitats »	Conserver et améliorer les habitats d'intérêt communautaire
	TITRE OBJETIF DE GESTION	PRIORITE	1	1	1	1	1	1
RFC 5	Protéger des secteurs avec un rôle de réservoir biologique, au travers des projets intégrés de conservation afin de préserver, voir améliorer la qualité d'accueil des espèces de la Directive « Habitats » (et Directive « Oiseaux »).	1		X				
LSD 1	Se conformer aux objectifs de la DCE : améliorer les pratiques phytosanitaires, surveiller les activités engendrant des pollutions (usines, transport fluvial, ...)	1			X		X	
LSD 2	Veiller au bon état des eaux de la nappe phréatique	2			X		X	X
LSD 3	Veiller à la qualité des eaux lentes et prévenir leur eutrophisation	1			X	X	X	X
LEE1	Repérer et si possible supprimer les noyaux d'invasion	1				X	X	X
LEE 2	Limiter l'implantation de nouveau noyaux de colonisation sur le site	1				X	X	X
LEE 3	Limiter la dynamique colonisatrice sur les secteurs déjà envahis.	1				X	X	X
LEE 4	Trouver des moyens de lutte adéquats selon l'espèce considérée, en concertation avec d'autres gestionnaires de sites, ainsi qu'avec les organismes de recherche.	2				X	X	X
AQA 1	Renforcer la qualité d'accueil des zones d'alimentation et de transition des Chiroptères (ainsi que des oiseaux) (connectivité, ressources alimentaires, maturité, ...)	1		X			X	X
AQA 2	Créer des corridors biologiques et des passages à faune (pour la loutre et le castor par exemple)	1		X			X	
AQA 3	Protéger les colonies connues de Chiroptères et améliorer la capacité d'accueil en gîte	2					X	

Document d'objectifs du site « Rhône aval » FR 9301590 - TOME 2

Figure 6 : Les objectifs de conservation des sites Rhône Aval et Petit Rhône, extrait du Tome 2 du Docob du site Rhône Aval

Les objectifs de conservation du site Natura 2000 « Marais de l'Île Vieille et alentour » (ZPS) sont les suivants :



Pour atteindre ces objectifs, 12 mesures ont été identifiées dans le Docob Marais de l'Île Vieille :

N°OC	Objectifs	N° Sous OC	Objectifs spécifiques	Espèces visées
A	Conserver les populations de nicheurs paludicoles	A1	Garantir la tranquillité des sites de reproduction dans la roselière de la lône et des casiers de Lamiat	Héron pourpré, Blongios nain, Rousserolle turdoïde
		A2	Limiter la propagation d'espèces invasives	
		A3	Favoriser une bonne qualité des eaux	
B	Conserver les populations d'Ardéidés nicheurs et autres espèces arboricoles	B1	Assurer le non-dérangement des espèces dans les ripisylves	Aigrette garzette, Bihoreau gris, Héron cendré, Faucon hobereau
		B2	Assurer le vieillissement des peuplements arboricoles	
		B3	Eviter la fragmentation des milieux arborés	
		B4	Maintien des sites d'alimentation	
C	Conserver ou restaurer les potentialités d'accueil pour les oiseaux hivernants et migrateurs	C1	Assurer le maintien d'un niveau d'eau suffisant dans la lône de Lamiat	Aigrette garzette, Grande aigrette, Martin pêcheur, Fuligule morillon, Fuligule nyroca, Grand cormoran, Héron cendré
		C2	Préserver la qualité écologique des plans d'eau	
D	Maintien des populations d'oiseaux nicheurs inféodés aux milieux remaniés (bancs de galets et terrasses alluvionnaires)	D1	Assurer la préservation de la colonie d'Hirondelles de rivage	Hirondelle de rivage, Petit gravelot, Sterne pierregarin, Martin pêcheur d'Europe
		D2	Assurer le maintien des bancs de galets du Rhône	
		D2	Favoriser la reproduction des espèces dépendantes des milieux remaniés	

Figure 7 : Les objectifs de conservation des espèces du site Marais de l'Île Vieille, extrait de la synthèse du Docob du site Marais de l'Île Vieille

1.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice des Docobs des sites Rhodaniens s'articulent autour des volets suivants :



La suite du bilan est structurée suivant les missions ci-dessus.

2. Gestion des habitats et espèces

En 2025, il n'y a pas eu de contrat, de MAEC ou de projet de charte signés sur les sites Rhodaniens.

Tableau 3 : Bilan 2025 des actions de contractualisation

	Chiffres clés	Budget
Nombre de Contrats N2000 en préparation	2	
Nombre de Contrats N2000 signés	0	
Nombre de MAEC	0	
Nombre de chartes signées	0	

Ce chapitre est essentiel pour suivre les actions.

Il vise à présenter les différentes actions d'animation réalisées, qu'il s'agisse d'identifier des contractants potentiels ou de mettre en œuvre toute autre action visant au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces. La structuration de ce chapitre est liée aux outils utilisés en distinguant le cas échéant le suivi de l'animation et la mise en œuvre des actions par les bénéficiaires des contrats.

2.1 Contrats Natura 2000

2.1.1 Animation des contrats Natura 2000

Ce chapitre synthétise l'action de l'animateur Natura 2000 pour les différentes phases d'animation de la démarche contractuelle.

Les différentes actions suivantes sont présentées :

Démarchage des bénéficiaires potentiels	Préparation de nouveaux contrats	maîtrise d'œuvre de contrats signés	Suivi des contrats
•Réunions, « porte à porte », téléphone, courriers...), •Temps consacré : •Nombre et/ou liste des contrats concernés •Description de l'action	•Diagnostics écologiques ou techniques, rédaction de cahier des charges, montage administratif des contrats), • Temps consacré : •Nombre et-/ou liste des contrats concernés •Description de l'action	•Dans le cadre de l'animation ou rémunérée dans le contrat), •Temps consacré : •Nombre et/ou liste des contrats concernés •Description de l'action	•Réceptions de travaux avec le bénéficiaire et/ou la Région et les services de l'État, entretiens avec bénéficiaires pour ajustements, suivis écologiques simples). •Temps consacré : •Nombre et/ou liste des contrats concernés •Description de l'action

2.1.1.1 Démarchage des bénéficiaires potentiels

Chaque année l'animateur rencontre plusieurs partenaires et communes pour leur présenter le réseau Natura 2000 et les outils associés, dont les contrats Natura 2000. En 2025, l'animateur a consacré **22,5 h** soit **3 jours** au démarchage de bénéficiaires potentiels.

Durant l'année, les structures démarchées ont été la ville de Roquemaure, le Grand Avignon, le CEN PACA, l'ONF, la ville de Port Saint Louis du Rhône, le Conservatoire du Littoral, la ville de Mondragon et le PNRC.

2.1.1.2 Préparation de nouveaux contrats

Fin 2025, la Région PACA a annoncé la possibilité de déposer des projets de contrats Natura 2000 sur des subventions 100 % Région en 2026. Sur les sites Rhodaniens deux projets de contrats sont en préparation et seront présentés à la prochaine échéance.

Projet de contrat « Entretien des milieux ouverts de l'Ile Vieille », site « Marais de l'Ile Vieille »

Codes contrats concernés :

- **A32303R - N03Ri** Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

-
- **A32305R - N05R** Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Lors de la réhabilitation de la carrière de l'Ile Vieille, en 2016, les milieux ouverts ont été ensemencés (mélange luzerne et graminée).

Un pâturage extensif a été mis en place en 2017, d'abord ovins/caprins pendant 3 ans puis bovins depuis 2020. Après 7 années de pâturage extensif, il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir mécaniquement sur les refus qui se densifient d'année en année, de manière à maintenir un milieu ouvert et diversifié.

Un projet de contrat Natura 2000 d'entretien des milieux ouverts a commencé à être étudié en 2024. Ce contrat Natura 2000 propose la réalisation d'une fauche mécanique des refus de pâturage et de débroussaillage des secteurs se refermant. Un pâturage d'ovin sera mis en place par la suite afin d'entretenir l'ouverture milieux.

Cette action s'inscrit dans le plan de gestion de l'ENS de l'Ile Vieille (action n°OC1.12. « Fauche des refus ») et vient en complément du contrat Natura 2000 de restauration de la ripisylve du site.

Projet de contrat « Curage de la roubine de Mazoyer et rénovation d'ouvrages de petite hydraulique au They de Roustan », site « Rhône Aval »

Codes contrats concernés :

- A32312P et R - N12 Pi et Ri - Curage locaux des canaux et fossés dans les zones humides
- A32314P - N14Pi - Restauration des ouvrages de petite hydraulique

Le They de Roustan est soumis à une problématique croissante de salinisation. Favoriser la circulation d'eau douce sur le They permettrait de contribuer à la sauvegarde d'habitats menacés par la salinisation, d'assurer une meilleure oxygénation de l'eau, ainsi que de favoriser la circulation de nutriments et la continuité piscicole.

Le contrôle hydraulique sur le They est très partiel. Ce projet doit permettre l'établissement d'une meilleure connexion du système avec le Rhône.

Pour parvenir à ces objectifs, le contrat propose d'une part le curage de la roubine du Mazoyer sur un linéaire de 1200 m et d'autre part de rénover des ouvrages hydrauliques. Cette rénovation consiste au débouchage de 2 buses sur la roubine du Mazoyer et au remplacement d'une plaque de martelière entre la Baisse des oiseaux et Baisse de la Canne perdue.

Cette action s'inscrit dans le plan de gestion des sites de l'embouchure du Conservatoire du Littoral (action 2.3.2).

2.1.2 Présentation des contrats Natura 2000 signés

Le dernier contrat Natura 2000 à avoir été signé sur les sites Rhodaniens s'est terminé en 2024. Il portait sur la restauration de la ripisylve de l'Île Vieille.

La ripisylve de l'Île Vieille a fortement régressé entre les années 1965 et 2018 au profit de l'agriculture puis de l'exploitation des granulats, essentiellement sur le secteur Ouest.

Ainsi, un contrat Natura 2000 a été initié en 2021 dans l'objectif du développement d'une ripisylve le long de la rive gauche du Vieux Rhône, par plantation et par libre évolution de la végétation. La mise en œuvre de ce projet permet de renforcer la Trame Verte sur l'ENS de l'Île Vieille et est favorable à une grande diversité d'espèces qui utilisent la ripisylve comme voie de déplacement, de repos, d'alimentation, et/ou de reproduction. Le développement d'un boisement le long du chemin de halage permet aussi à moyen terme de créer une barrière physique qui pourra prévenir les pénétrations dans le site avec des engins motorisés comme cela est fréquemment constaté actuellement. Dès lors, le site gagnera en calme et en attractivité pour la faune, et les problématiques de déchets sauvages seront considérablement atténuées.

Le projet de restauration et préservation de la ripisylve de l'Île Vieille s'est déroulé en trois temps :

- La libre évolution de la ripisylve sur les secteurs sur lesquels une régénération est déjà observée sur une largeur d'environ 2 mètres (secteurs des vergers et de la ripisylve au sud du lac des sternes) – *action non concernée par le contrat Natura 2000*
- La réalisation de plantation le long du chemin de halage, sur les secteurs sur lesquels aucune régénération spontanée n'est constatée.
- La pose de 3 nichoirs favorables aux espèces cavernicoles et plus particulièrement au Rollier d'Europe.



Figure 4 : Contrat Natura 2000 ripisylve à l'Ile Vieille, les plantations, 2024 (©C Bravo, PNRC)

L'année 2025 n'a pas été marquée par la signature de contrat, mais par le démarchage de bénéficiaires potentiels et la préparation de projets de contrats.

Tableau 4 : Contrats

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
N° 123546	J. Dupont	25 643,00	15/04/10	Ouverture	Pelouse	6,24	M1, M6	Démarré 2010

➤ Perspectives

En 2026, l'objectif est de poursuivre la construction des deux projets de contrat en préparation et de parvenir à leur signature.

Le démarchage des bénéficiaires potentiels sera également poursuivi. L'effort de démarchage sera concentré en particulier sur les secteurs des sites Rhodaniens n'ayant pas encore bénéficiés de la mise en place de contrats.

2.2 MAEC

2.2.1 Animation des MAEC

Il s'agit ici de synthétiser l'action de l'animateur Natura 2000 pour les différentes phases de montage puis d'animation du projet MAEC sur le territoire du site Natura 2000.

Montage du projet MAEC	Démarchage des bénéficiaires potentiels	Préparation de nouveaux contrats	Suivi des contrats
•(partenariat, réunions, écriture du projet et présentation CRAE), •Temps consacré : •Partenaires mobilisés •Nombre et/ou liste des contrats concernés •Description de l'action	•(réunions, « porte à porte », téléphone, courriers...), • Temps consacré : •Partenaires mobilisés •nombre et/ou liste des contrats concernés •Description de l'action	•(diagnostics, choix des MAEC, montage administratif des contrats), •Temps consacré : •Partenaires mobilisés : •Nombre et/ou liste des contrats concernés •Description de l'action	•(réceptions de travaux avec le bénéficiaire et/ou les services de l'Etat, entretiens avec bénéficiaires pour ajustements, suivis écologiques simples). •Temps consacré : •Partenaires mobilisés •Nombre et/ou liste des contrats concernés •Description de l'action

Le Parc naturel régional de Camargue porte un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur les communes d'Arles, des Saintes Maries de la mer, de Port Saint Louis du Rhône et de Fos sur mer, sur un territoire à peu près équivalent à son périmètre.

De Arles jusqu'aux embouchures du Rhône, seuls le lit mineur du fleuve et la ripisylve sont pris en compte dans les sites Natura 2000 Rhodaniens. Ces territoires ne comprennent pas de terrains agricoles, par conséquent aucune MAEC n'a été signée. L'animateur Natura 2000 n'y a donc pas consacré de temps.

➤ Perspectives

Une procédure d'extension des périmètres des sites Natura 2000 Rhodaniens est en cours. Ce projet prévoit la prise en compte de l'entièreté des ségonnaux ainsi que de certaines zones agricoles présentant des enjeux de biodiversité en lien avec le Rhône. Il pourra donc être réfléchi à terme de la pertinence de création d'un PAEC Rhône aval.

2.3 Charte Natura 2000

Communication et démarchage des bénéficiaires potentiels	Appui au montage administratif et aux éléments fonciers
•Réunions, « porte à porte », téléphone, courriers..., • Temps consacré : •nombre de signataires concernés •Description de l'action	•Temps consacré : •Nombre de signataires concernés •Description de l'action

Au cours de l'année 2025, de la communication et du démarchage de signataires de chartes Natura 2000 a été réalisé lors des copils des sites Rhodaniens, lors de réunions et lors de rencontres avec les propriétaires, exploitants et usagers des sites Natura 2000. Un démarchage tout particulier a été réalisé sur le site « Marais de l'Île Vieille ».

Aucun projet de Charte Natura 2000 n'a été initié en 2025. La dernière Charte Natura 2000 sur les sites Rhodaniens a été signée par un agriculteur situé sur la commune de Roquemaure en 2022.

➤ Perspectives

Le démarchage pour la signature de charte sera poursuivi en 2026.

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Il s'agit de présenter les différentes actions réalisées via d'autres outils que ceux spécifiques à Natura 2000, et portées par l'animateur Natura 2000 : contrat de rivière, financement des collectivités, projets Leader, Life+, etc...

2.4.1 Animation du PLA Triton crêté et suivi de la mare de Trinquetaille



Le Triton crêté est une espèce d'amphibien présente en Europe et dans certaines parties de l'Asie. Depuis les années 1940, un déclin de ses populations a été observé dans la majeure partie de l'Europe en raison de la dégradation de ses habitats. Le Triton crêté est aujourd'hui une espèce protégée à l'échelle nationale et européenne.

En France, l'espèce occupe essentiellement les deux tiers nord du territoire. Dans le sud du pays, il n'est connu avec certitude que dans la vallée du Rhône où il est présent sous forme de populations souvent isolées et relictuelles. Le long du site Natura 2000 « Rhône Aval », des observations ponctuelles avaient été réalisées sur différentes localités dans les années 2000-2005. Désormais, on le retrouve en une unique population située à Arles dans le quartier de Trinquetaille (la seule du département, et une des deux seules de la région PACA). En effet, deux études réalisées en 2017 et 2019 par le PNR de Camargue et le CEN PACA n'avaient pas permis de retrouver l'espèce sur ces sites dits « historiques ».

Le Triton crêté de Trinquetaille se reproduit dans une mare temporaire dont les niveaux d'eau et les périodes en eau se réduisent ces dernières années. Les conditions de reproduction du Triton crêté et celles du suivi de la population s'en retrouvent dégradées. Afin de répondre à la problématique des niveaux d'eau dans la mare, une mise en eau artificielle a été réalisée en 2021 puis en janvier 2024, avec le Centre de Secours d'Arles. A la suite de cette mise en eau et grâce à de bonnes conditions climatiques, le suivi de population a pu être effectué en 2024. Une demande de remplissage a été reconduite en 2025 au propriétaire (ACCM) mais n'a pas abouti. Néanmoins, les conditions météorologiques ont été suffisantes pour permettre la reproduction du Triton et la réalisation du suivi.

Depuis 2024, des salinités dépassant les 5g/L (jusqu'à 9g/L observé) ont été régulièrement mesurées dans la roselière où se reproduisent les Tritons. Or d'après *Hugh Wallace, 1991* on observe une gastrulation souvent incomplète chez le Triton crêté à partir de 4 g/L et un avortement de cette dernière à 7 g/L. La salinité présente est une contrainte supplémentaire à la pérennisation de la population de Trinquetaille.

Le DOCOB du site Rhône Aval flèche la sauvegarde du Triton crêté commune une action prioritaire.

Fiche action du DOCOB : « **Élaboration d'un Plan d'Action et de restauration des populations de Triton crêté en basse vallée du Rhône** » - **Priorité 1**

Depuis sa création en 2015, de nombreuses réunions de travail et d'échanges ont été organisées avec les partenaires du Comité de suivi du Plan Local d'Action Triton Crêté (mairie d'Arles, ACCM, Tour du Valat, DDTM13, DREAL, CEN PACA...). Les dernières réunions en 2024 devaient permettre de définir les mesures d'urgence à mettre en place pour la réhabilitation de la zone humide et la sauvegarde du Triton crêté, ainsi que définir le périmètre nécessaire à allouer à la protection de l'espèce. Malgré le fait que l'ensemble des parties impliquées reconnaissent la nécessité d'agir à la protection de la population du Triton crêté de Trinquetaille, aucune avancée majeure n'a été observée en 2024 sur la réalisation de travaux. Il avait été demandé d'acquérir davantage de connaissances sur la population et son milieu. Par conséquent le travail de l'année 2025 sur le Triton s'est concentré sur l'acquisition de connaissances et la discussion entre partenaires scientifiques. Une réunion entre ACCM, Etat, Tour du Valat, PNRC et Ville d'Arles a été prévu pour janvier 2026.

Les informations sur le suivi de la population sont disponibles dans la partie « 4. Suivis scientifiques et techniques »

2.4.2 Animation du réseau de partenaire sur *Alternanthera philoxeroides*, surveillance et gestion de l'espèce

L'herbe à alligator (*Alternanthera philoxeroides*) est une espèce végétale exotique et envahissante. Elle figure sur la liste des espèces réglementées jugées préoccupantes pour l'Union Européenne (Règlement UE 1143/2014) et en priorité 1 d'actions de gestion dans la stratégie relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La détection précoce de l'espèce et son éradication sont donc des actions prioritaires.

La plante été observée en région PACA pour la première fois en 2013 sur l'Ouvèze dans le département du Vaucluse, en 2016 sur le Petit-Rhône et en 2019 sur le Grand-Rhône (département des Bouches-du-Rhône).



Figure 9 : Herbe à alligator
(© C. Bravo)

Le Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles (CBN Med) bénéficiait jusqu'en 2022 d'une subvention d'animation territoriale pour la lutte contre l'Herbe à Alligator, octroyée par la DREAL. Le travail du CBNmed a permis de fédérer un réseau d'acteurs autour du suivi et de la lutte contre l'Herbe à Alligator au travers plusieurs missions :

- Réalisation d'une campagne annuelle de prospection
- Rédaction d'un rapport annuel d'état des lieux
- Conseils et aide aux collectivités pour la gestion
- Formation sur l'espèce

Malgré la perte de cette subvention pour le CBNmed en 2023, à la suite du changement de classement de l'espèce en PACA, la dynamique territoriale engagée tend à se poursuivre. Des réunions techniques sur cette espèce ont été animées par les animateurs Natura 2000 en 2024 et 2025. Ces réunions ont regroupé la CNR, le CBNmed, le Symadrem, le Grand Avignon et la FCEN. Elles ont permis des échanges sur les problématiques liés à l'espèce, son identification et sa gestion.

Par ailleurs, un projet de convention partenariale sur la veille et la gestion de l'Herbe à alligator en basse vallée du Rhône est en construction. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la mission portée par le CBNmed jusqu'en 2022. Il vise à promouvoir la collaboration entre les signataires et la mise en place de mesures concertées pour lutter contre le développement de cette espèce.

Dans ce contexte, un dispositif de remontée d'observation de l'espèce a été mis en place. Actuellement cet outil est temporaire et sera remplacé par un outil quête INPN, permettant une centralisation directe des observations, dès que le site de l'INPN sera remis en état.

Si jamais vous observez de l'Herbe à alligator, vous pouvez le renseigner sur la carte interactive au lien suivant :

<https://pnr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/le-site-rhone-aval/l-herbe-alligator-alternanthera-philoxeroides-en-basse-vallee>

L'ensemble des actions menées sur l'Herbe à alligator répondent à l'objectif de conservation **OC4** des sites « Rhône Aval » et « Petit Rhône » : ***Lutter contre le déversement ou l'implantation d'espèces exotiques envahissantes.***

2.4.3 Mise en œuvre du Plan de gestion Ile Vieille



A la croisée du Vieux Rhône de Donzère-Mondragon et du canal du même nom, formé d'un tronçon du Rhône court-circuité, le secteur de **l'Île vieille** est connu de longue date pour abriter de multiples enjeux biologiques.

Le site de l'Île Vieille bénéficie depuis 2020 d'un plan de gestion, financé dans le cadre du Plan Rhône, géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce plan de gestion répond aux objectifs des DOCOB des sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Marais de l'Île Vieille et alentours » et prévoit notamment la restauration des marges alluviales du vieux Rhône, d'une île, et l'aménagement du site pour sa valorisation pédagogique.

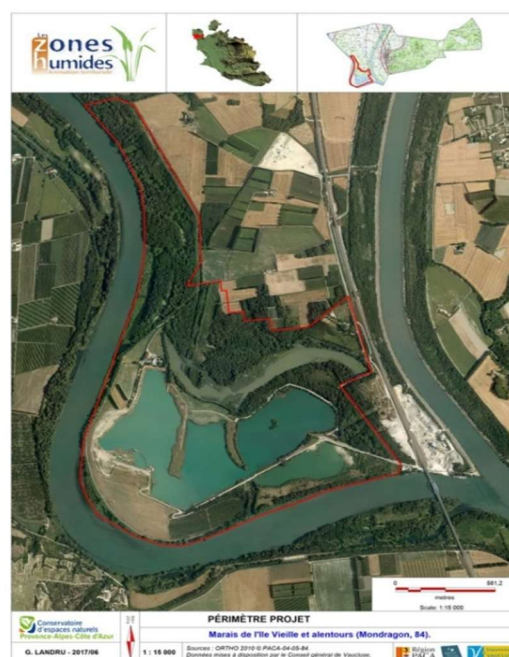


Figure 10 : Périmètre du Plan de gestion de l'Île Vieille (CEN PACA)

La période d'application du plan de gestion s'étendait de 2020 à 2024. En 2025, une fraction des actions prévues n'avait pas été clôturée et l'animateur a participé à leur mise en œuvre :

- Suivi de la mise en œuvre des actions du Plan de Gestion s'inscrivant dans les objectifs de conservation du DOCOB du site, notamment :
 - Participation à l'atelier de concertation « activités socioculturelles et pédagogie » préparant le renouvellement du plan de gestion ;
 - Participation au Comité de Gestion du site.

- Suivi des actions OSC1.21 « Aménagement de 3 observatoires » et OSC1.22 « Aménagements de panneaux pédagogiques »

L'objectif (OSC1.2) du plan de gestion du site de l'Île Vieille est d'aménager le site pour l'éducation à l'environnement et au fleuve. Pour ce faire il est prévu la construction de 3

observatoires et la mise en place de panneaux pédagogiques permettant aux visiteurs de profiter de la faune et des paysages dans des conditions optimisées pour son observation. En 2025, la construction des observatoires et du ponton pédagogique, ainsi que la mise en place des panneaux ont été achevées. L'animateur Natura 2000 a participé au suivi de l'avancée des travaux.

➤ Suivi de l'action OF1.11 « Réalisation des études préalables à la restauration fonctionnelle des casiers Girardon ».

Des casiers Girardon ont été aménagés dans le méandre de Lamiat. Ces dispositifs avaient pour objectif de piéger les sédiments charriés par le fleuve et de favoriser la circulation fluviale. Ces ouvrages ont rempli leur rôle de piège et par l'occasion ont entraîné une déconnexion des marges alluviales au fleuve.

L'objectif porté par cette action du plan de gestion est de mener une étude de faisabilité sur la restauration de ces marges alluviales. L'étude préalable a démarré fin 2024 et est menée par le bureau d'étude BIOTEC.

2.4.4 Projet de charte des manifestations sportives écoresponsables

En 2025, le Parc naturel régional de Camargue a été sollicité par les associations CSM Basket Port Saint Louis du Rhône et BSKT, pour une implication dans le tournoi BSKT Beach Cup. Ce tournoi de basket était ouvert à une large catégorie de participants (de U9 à seniors) et devait accueillir pas moins de 3000 participants répartis sur 3 week-end en juillet. L'évènement était prévu sur le parking de la plage Napoléon à Port Saint Louis du Rhône sur le site Natura 2000 Rhône Aval.



Figure 11 : logo tournoi BSKT Beach Cup

Les objectifs de cet évènement étaient de créer une manifestation sportive, fédératrice, écoresponsable en milieu naturel et favorisant le territoire et ses acteurs. Dans une dynamique territoriale, écoresponsable et durable, l'évènement devait être reconduit annuellement.

Afin d'encourager des manifestations plus responsables sur le territoire, Le Parc de Camargue dispose d'une charte des manifestations sportives écoresponsables. Celle-ci permet aux organisateurs de manifestations qui y répondent, d'obtenir le soutien officiel du Parc de Camargue.

L'animateur a rencontré les organisateurs du tournoi à plusieurs reprises pour construire le projet de charte de manifestation écoresponsable.

Malheureusement à la suite de nombreuses et importantes contraintes sur l'organisation du tournoi, ce dernier a dû être annulé. Le projet de charte a été abandonné par conséquent.

2.4.5 Participation à d'autres projets de territoire

L'animateur participe à des réunions ou projets sur le territoire, en lien avec les enjeux des sites Natura 2000 Rhodaniens :

- Participation au projet Rest'Chir'Eau (*Étude de caractérisation de la fonctionnalité des milieux humides et d'évaluation des enjeux de restauration de la Trame Turquoise de l'ancien Bras de Fer du Rhône par l'étude de l'activité des chauves-souris*) porté par la Tour du Valat ;
- Participation sur le « Plan National d'Actions en faveur des ripisylves du Rhône et de l'Epipactis du Castor » ;
- Echange autour de la lône de Vallabrègues avec une association locale, le CPIE RPA et le CEN PACA ;
- Réunion sur la pollution plastique avec l'association Wings of the Ocean ;
- Participation au 1^{er} Copil de l'ABC de Barbentane ;
- Participation au COTECH du PRAC ;
- Participation au COTECH du PGSZH du Grand Avignon ;
- Participation à la réunion de concertation sur le PGSZH porté par la métropole Aix-Marseille ;
- Réunion d'information sur l'avancement du projet de pérennisation de la flèche de la Gracieuse ;
- Consultation sur le périmètre de préemption des ENS dans les Bouches du Rhône ;
- Participation à la commission de suivi de la carrière du Lampourdier Lafarge et au comité de suivi Pradier Carrières ;
- Échange avec un agriculteur sur la commune de Mondragon ;
- Vers un forum des acteurs du Plan Rhône Saône (organisé par le CPIE RPA) ;
- Participation à diverses réunions et projet dans le cadre du Plan Rhône et de l'animation territoriale des Zones Humides (stratégie Espèces Exotiques Envahissantes, comité des gestionnaires, ...).

➤ Perspectives

L'animation du PLA Triton crêté et du groupe de travail sur l'Herbe à alligator seront poursuivis en 2026.

Aussi, l'animateur participera à la réalisation du bilan du plan de gestion de l'ENS de l'Île Vieille et il continuera de participer aux projets de territoires en lien avec les enjeux des sites Natura 2000 Rhodaniens.

3. Évaluation des incidences des projets

Pour rappel, le pétitionnaire vérifie la nécessité d'une étude d'incidence Natura 2000 (EIN) suivant les listes nationale et locales et contacte au besoin la DDT pour s'en assurer. Dans un porter à connaissance, l'animateur apporte des éléments techniques nécessaires au remplissage du formulaire (si EIN simplifiée) par le pétitionnaire. Dans tous les cas, celui-ci doit évaluer son incidence et prévoir les mesures argumentées proportionnées. L'instruction est faite par la DDT qui peut se rapprocher de l'animateur pour avis en cas d'enjeu particulier.

En 2025, l'animateur Natura 2000 a été impliqué sur un total de **20 projets** répartis sur les 3 sites Natura 2000 Rhodaniens.

Tableau 5 : Récapitulatif des projets suivis par l'animateur en lien avec les EIN2000 en 2025

Site Natura 2000	Projet	Localisation	Temps consacré (h)
Rhône Aval	Projet de confortement des digues de la Barthelasse	Avignon	8,5 h
	Elagage / abattage	Roquemaure	2,5 h
	Manifestation BSKT Beach Cup	Port Saint Louis du Rhône (PSL)	9 h
	Trail	Beaucaire	3,5 h
	Centrale photovoltaïque	Ile Piot Avignon	2 h
	Projet de contournement autoroutier Arles	Arles	5 h
	Pont de Baccarin	PSL – Arles	1 h
	Course cycliste La Rochefortaise		1 h
	Course cycliste VTT	Beaucaire	1 h
	Petite centrale hydro-électrique + passe à poisson (CNR)	Caderousse	5 h
	Plan d'aménagement gestion forestière	Châteauneuf du Pape	3,5 h

	Forêt communale (ONF)		
Petit Rhône	Elagage /abattage en forêt privée		3,5 h
	Port de plaisance	Fourques	3 h
	Avis PNRC projet d'aménagement	Arles – PSL – Les Saintes Maries	4 h
	Réfection protection anticorrosion Viaduc PI205	Fourques	1,5 h
Marais de l'Île Vieille	Survol hélicoptéré des lignes RTE	Mondragon	1 h
	Motoball Bollène	Bollène	2 h
	Doublement de la porte aval de l'écluse de Bollène	Bollène	5 h
	Bengalows RNCFS	Bollène	2 h
	OLD débroussaillage	Bollène	2,5 h

4 heures ont également été consacrées à la recommandation de bonnes pratiques d'entretien des lignes RTE présentes sur les sites Rhodaniens.

➤ Perspectives

Dans l'objectif d'améliorer la prise en compte des enjeux des sites Natura 2000, l'animateur continuera d'apporter des recommandations et les portés à connaissance aux maîtres d'ouvrage et à l'Etat dans le cadre des procédures d'évaluation des incidences Natura 2000.

L'animateur continuera d'apporter des préconisations sur la réalisation de projets non soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 et pour lesquels il est sollicité afin de prendre en compte les enjeux des sites Natura 2000.

Un focus particulier pourra être accordé sur les grands projets d'aménagements (contournement autoroutier, ligne THT, pont de Barcarin) présents sur le territoire des sites Rhône Aval et Petit Rhône ainsi que dans le périmètre du Parc naturel régional de Camargue.

Par ailleurs l'animateur participera au travail technique de la révision de la liste locale 2 des bouches du Rhône. Ce travail technique concerne la mise à jour des zonages « Retournement de prairies permanentes ou temporaires » et « Arrachage de haies ».

4. Suivis scientifiques et techniques

Tableau 6 : Récapitulatif des études et suivis sur les sites Rhodaniens

	Chiffres clés	Budget	Temps consacré (h)
7 Suivis en régie	Suivis Chiroptères		40 h
	Suivi de la population de Triton crêté de Trinquetaille		113 h
	Suivi de l'Herbe à alligator (<i>Alternanthera philoxeroides</i>)		25,5 h
	Suivi des macro-déchets Brasinvert		62,5 h
	Suivi de la Loutre d'Europe		12 h
	Suivi piscicole étang d'Icard		22 h
	Suivi de l'Epipactis du Castor		3 h
2 Suivis sous-traités	La convention d'animation 2025/2027 des sites Natura 2000 Rhodaniens ne prévoit aucune étude sous traitée, par manque de moyens financiers.		
	Etude de la capacité d'accueil et rôle fonctionnel pour l'avifaune des sites Natura 2000 Rhodaniens et de leurs HIC	6 875 € Fond DREAL	11,5 h
	Etude de l'état de conservation de la population de Triton crêté de Trinquetaille	14 940€ Fond DREAL	7 h

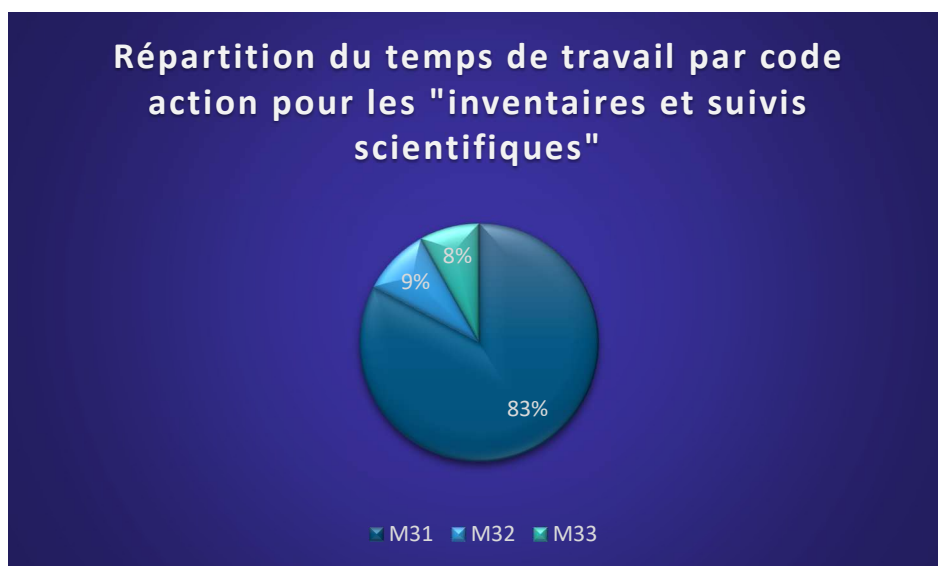


Figure 12 : Temps de travail pour la mission « suivis scientifiques ». M31 : suivis en régie ; M32 : Suivis sous traités ; M33 : Bancairisation des données

4.1 Etudes et suivis en régie

4.1.1 Suivis chiroptères

L'animateur a pris en charge la coordination des **suivis des gîtes majeurs à Chiroptères**, dans le cadre du **Plan Régional d'Actions Chiroptères**, les gîtes concernés étant pour la plupart localisés à proximité du Grand Rhône ou du Petit Rhône. Ce suivi s'intègre dans l'action de **priorité 1 FAC02 (« Réaliser des inventaires scientifiques pour les espèces et les habitats du site »)**, d'autant plus que parmi les espèces de chiroptères recensées lors de l'élaboration du DOCOB Rhône Aval, 7 sont inscrites au sein de l'annexe II de la Directive « Habitats ».

L'animateur a ainsi réalisé le suivi de **3 gîtes majeurs en 2024**. Les résultats de ces suivis sont transmis au Groupe Chiroptères de Provence (GCP), qui coordonne les suivis des gîtes majeurs à Chiroptères à l'échelle de la région.

Certains gîtes bénéficiant d'aménagements en faveur des chiroptères ont leur accès bloqué par la prolifération de la Canne de Provence. Un chantier d'entretien a été mené au printemps 2025 pour débroussailler et favoriser l'accès aux gîtes.



Figure 13a : Colonie mixte de Grands Rhinolophes et de Murins à oreilles échancrées dans un gîte majeur ©Maxime Hucbourg



Figure 13b : Chantier d'entretien du bunker d'Icard ©Alexandre Crestey

➤ Perspectives

En plus des prospections gîtes majeurs, les secteurs de l'Île Vieille et de l'Île de la Barthelasse bénéficiaient jusqu'en 2023 d'un suivi selon le protocole pédestre « **Vigie-chiro** » (MNHN).

Ce protocole nécessite deux passages par an, en début et en fin d'été. Les sons enregistrés pendant le suivi sont transmis au MNHN qui les analyse automatiquement grâce au logiciel Tadarida. Une vérification manuelle des résultats est toutefois nécessaire pour permettre une bonne interprétation des données. Il pourra être envisagé de reprendre la réalisation de ce suivi en fonction du temps agent disponible.

4.1.2 Le Triton crêté en basse vallée du Rhône



Le **Triton crêté** est une **espèce d'amphibien présente en Europe et dans certaines parties de l'Asie**. Depuis les années 1940, un déclin de ses populations a été observé dans la majeure partie de l'Europe en raison de la dégradation de ses habitats. Le Triton crêté est aujourd'hui une **espèce protégée à l'échelle nationale et européenne**.

En France, l'espèce occupe essentiellement les deux tiers nord du territoire. Dans le sud du pays, **il n'est connu avec certitude que dans la vallée du Rhône où il est présent sous forme de populations souvent isolées et relictuelles**. Le long du site Natura 2000 « Rhône Aval », des observations ponctuelles avaient été réalisées sur différentes localités dans les années 2000-2005. Désormais, on le retrouve en une **unique population située à Arles** (la seule du département, et une des deux seules de la région PACA). En effet, deux études réalisées en 2017 et 2019 par le PNR de Camargue et le CEN PACA n'avait pas permis de retrouver l'espèce sur ces sites dits « historiques ».

En région Sud, il est classé en **danger critique d'extinction** dans la liste rouge régionale des amphibiens et des reptiles (2017).

La population de Triton crêté d'Arles est située sur une friche industrielle sur la commune d'Arles, dans le quartier de Trinquetaille. La taille de cette population avait été estimée par le CEN PACA à environ **2900 individus en 2014** puis à 250 individus en 2019 et 484 individus en 2020.

Le comptage de la population par CMR n'est possible qu'en période de reproduction, lorsque les Tritons rejoignent la mare. Les sessions de CMR ont pour objectif d'estimer les paramètres démographiques de la population : effectif, survie, âge/sexe ration, etc. Ce suivi est donc dépendant de conditions météorologiques favorables.



Figure 14 : Photos du suivi CMR 2025 de la population de Trinquetaille (©C. Bravo)

Deux nouvelles analyses des paramètres démographiques de la population ont pu être réalisées par Capture-Marquage-Recapture (**CMR**) en 2024 et 2025. L'objectif étant de réaliser un suivi de la population sur 3 années consécutives afin de pouvoir déterminer l'état de conservation de la population et sa dynamique d'évolution. Une demande de dérogation « espèce protégée » a été obtenue pour la période 2024-2026 afin de pouvoir réaliser le suivi. La population a été estimée à **91 individus en 2024** et à **143 individus en**

2025. L'analyse des données des suivis de 2024 et 2025 a pu être effectuée grâce à la présence de Philémon Winter qui a été stagiaire deux mois au PNRC au cours de l'été 2025.

Une diminution importante de la population est constatée, mais sa taille reste globalement dans la norme. Par ailleurs, ce phénomène d'oscillation entre des périodes de stabilité et d'effondrement est courant chez les amphibiens.

Malgré l'observation d'une quarantaine d'œufs au cours du suivi de 2025, aucune larve n'a été observée.

Au cours du suivi de l'année 2024, un individu mâle malade a été observé. Cette pathologie est probablement causée par un problème d'osmorégulation en lien avec une salinité trop importante de la mare. Cette observation a conduit à se renseigner sur l'impact de la salinité sur le développement embryonnaire des Tritons crêtés. Un retard est observé sur le développement à partir d'une salinité de 4g/L (Hugh Wallace, 1991). Cette valeur est dépassée dans presque toutes les dépressions de la roselière durant l'entièreté de la période de mise en eau.



Figure 15 : Photo de l'individu mâle malade, vue dorsale (@L. Schaeffer, PNRC)

Depuis cette découverte un relevé régulier de la salinité est effectué.

Pour plus d'informations sur le Triton crêté en basse vallée du Rhône : <https://pnr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/le-site-rhone-aval/la-vie-du-site/le-triton-crete-en-basse-vallee-du-rhone>

Le document produit en 2025 est disponible sur le site internet Natura 2000 du Parc de Camargue : <https://pnr-camargue.n2000.fr/les-sites-du-parc/le-site-rhone-aval/la-vie-du-site/le-triton-crete-en-basse-vallee-du-rhone>

➤ Perspectives

En 2026, il est prévu de continuer le suivi de la population de Triton crêté de Trinquetaille afin de disposer de 3 années de suivis consécutifs et de pouvoir estimer l'état de conservation de la population et sa dynamique d'évolution.

La DREAL accompagne cette étude par un financement de 14 940 € TTC. Ce financement permet de sous-traiter une partie de l'étude à Fauna Studium. La demande de subvention a été réalisée au cours de l'année 2025.

L'étude de 2026 sera réalisée sous réserve de conditions météorologiques favorables.

A court et moyen termes, des prospections pourront être menées à proximité de la zone humide de Trinquetaille afin d'identifier des zones de reproduction potentielles en plus de celle déjà identifiée.

4.1.3 Suivi de l'*Alternanthera philoxeroides*

Voir « Animation du réseau de partenaires sur Alternanthera philoxeroides, surveillance et gestion de l'espèce »

Le Conservatoire Botanique Méditerranéen de Porquerolles (CBN Med) bénéficiait jusqu'en 2022 d'une subvention d'animation territoriale pour la lutte contre l'**Herbe à Alligator**, octroyée par la DREAL. Le travail du CBNmed a permis de fédérer un réseau d'acteurs autour du suivi et de la lutte contre l'Herbe à Alligator. Une campagne annuelle de prospection était alors organisée par le CBN Med jusqu'en 2022.

Malheureusement le CBNMed a perdu cette subvention à la suite du changement de classement de l'espèce en PACA, qui est passée de « émergente » (faiblement représentée) à « majeure ». De cette animation territoriale, il perdure une dynamique au sein du réseau d'acteurs sur la veille et la gestion de cette espèce.

En 2025, deux prospections ont été menées sur le Petit Rhône afin d'identifier l'évolution de la propagation de l'Herbe à alligator. Une seule des stations historiques a été retrouvée et cartographiée. La surface mesurée de la station atteint **1,3 ha** (cf figure 16).

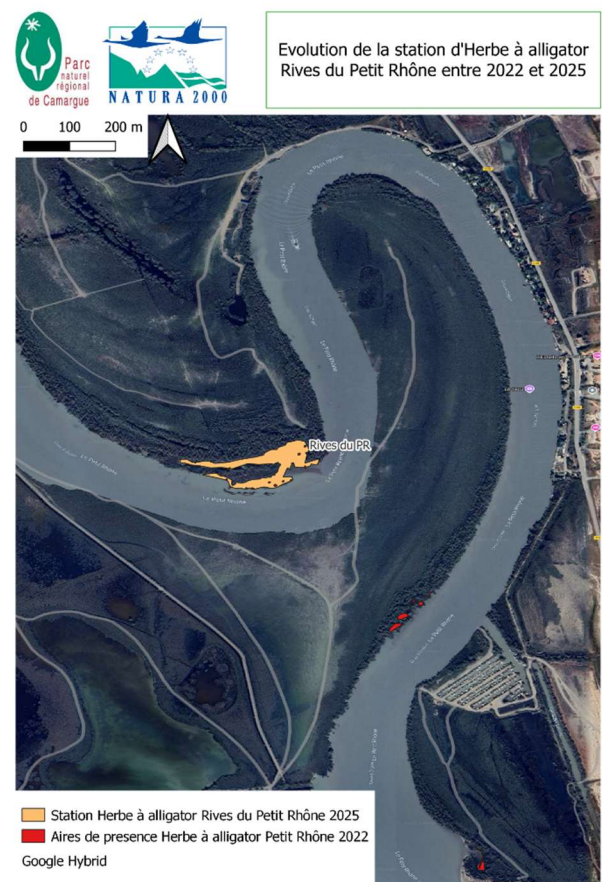


Figure 16 : Cartographie de l'évolution de la station Rives du Petit Rhône entre 2022 et 2025

➤ Perspectives

Une surveillance sera maintenue sur l'évolution des stations connues d'*Alternanthera philoxeroides*. A terme, l'objectif est de refaire une prospection de cette espèce voire de l'ensemble des espèces émergentes du territoire sur l'entièreté du Rhône Aval et du Petit Rhône afin d'actualiser la prospection réalisée sur l'Herbe à alligator en 2022.

4.1.4 Suivi des macro-déchets Brasinvert

Dans le cadre du programme de surveillance de la Directive-Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), le CEDRE (Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux) est chargé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) de la coordination du descripteur D10 « déchets marins ».

Il assure le pilotage scientifique du volet « **déchets sur le littoral et issus des bassins hydrographiques** » de ce descripteur. A ce titre, il est chargé d'animer un **réseau national de surveillance des macrodéchets marins** issus des bassins hydrographiques avec pour mission première de coordonner la gestion du recueil des données.



Figure 17 : Tri des déchets du transect de Brasinvert (suivi des macrodéchets), octobre 2025 (©Wings of the Ocean)

Le Parc de Camargue participe à ce recueil de données en assurant le suivi de deux transects sur son territoire :

- Transect de la plage du Grand Radeau, à Brasinvert, à l'embouchure du Petit Rhône (suivi depuis début 2020)
- Transect dit « de la Palissade » situé sur les digues du Grand Rhône en amont du domaine de la Palissade.

La participation à ce suivi s'intègre dans l'action de priorité 1 LSD1 (« Se conformer aux objectifs de la DCE : améliorer les pratiques phytosanitaires, surveiller les activités engendrant des pollutions »)

Ce suivi consiste en la réalisation d'un ramassage de tous les déchets sur un transect de 100 mètres 4 fois par an (à chaque début de saison). Les déchets sont ensuite caractérisés selon un protocole défini à l'échelle européenne, dans le cadre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (protocole DCSMM).

A terme, ces suivis menés à l'échelle européenne visent à identifier les sources générant le plus de déchets se retrouvant dans la nature afin de pouvoir agir sur ces filières via la

mise en place de politiques nationales et réduire ainsi ces pollutions impactant les écosystèmes littoraux et marins. Ils participent également au maintien dans un bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (dunes, bancs sableux....).

➤ Perspectives

Par suite d'une évolution de la gouvernance nationale des programmes de surveillance du milieu marin, une réorganisation géographique des sites de suivi a été souhaitée par les Agences de l'eau. Cela entraîne la fermeture de certains sites et par conséquent l'arrêt de certaines collaborations avec les opérateurs locaux. Cette réorganisation touche le transect de Brasinvert et entraîne l'arrêt de son suivi en 2026.

4.1.5 Suivi de la Loutre d'Europe

La **Loutre d'Europe** bénéficie d'un Plan National d'Action animé par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM). En région PACA, le PNA Loutre est animé par la LPO PACA.

La participation à ce suivi s'intègre dans l'action de priorité 1 FAC02 (« Réaliser des inventaires scientifiques pour les espèces et les habitats du site »), la Loutre d'Europe étant inscrite au sein de l'annexe II de la Directive « Habitats ».



Figure 18 : Épreinte de Loutre d'Europe sur une embûcle sur le Petit Rhône reconnaissable grâce au musc brillant, découverte en 2025 (©Charles Bravo)

En 2025, l'animateur a réalisé deux prospections sur le Petit Rhône, sur deux « mailles » de suivi située à l'embouchure du Petit Rhône. Les prospections consistent en la recherche d'épreinte de Loutre sur les embûcles le long des berges.

Une épreinte a ainsi été découverte sur la maille prospectée du Paty à Sylvéréal, permettant d'attester la présence de la Loutre d'Europe sur cette partie du Petit Rhône.

La précédente épreinte avait été découverte en 2023 sur la maille prospectée à l'embouchure du Petit Rhône (Saintes-Maries-de-la-Mer).

➤ Perspectives

Les prospections seront poursuivies en 2026. Ils pourront être effectués sur des mailles qui n'ont pas encore été prospectées en fonction des possibilités de mises à l'eau.

4.1.6 Inventaire piscicole dans l'étang d'Icard

Situé à l'embouchure du Petit Rhône, l'étang d'Icard est une lagune avec connexion permanente avec le Petit Rhône et temporaire avec la mer, lui conférant un fort potentiel de frayère. Ce site, propriété du Conservatoire du Littoral et en co-gestion entre le PNRC et la mairie des Saintes Maries de la mer dispose d'un plan de gestion avec une action fléchant le besoin de connaissance de l'utilisation de cet étang par les espèces piscicoles.

3 sessions de pêche ont été menées depuis juillet 2024. Elles ont permis de mettre en évidence l'importance du site pour la croissance de plusieurs espèces (gobie tachetée, Loup, Mulet à grosse tête, Mulet-porc, Sole commune).



Figure 19 : Mesure d'une Anguille jaune lors des pêches menées dans l'étang d'Icard (©Laetitia Poulet)

Cette action s'inscrit dans l'objectif de conservation « **OC 5** : Améliorer la qualité d'accueil des espèces de la Directive Habitat » du DOCOB du site Petit Rhône. Les connaissances acquises au cours de ce suivi pourront être mobilisées pour mettre en place des actions de gestion favorisant l'accueil des espèces lors d'un ou plusieurs de leurs cycles vitaux.

4.1.7 Réunions et suivis ponctuels

- Participation au suivi de la détermination de la répartition du Crabe bleu en Camargue ;
- Participation au suivi du Frelon à patte jaune mené par le PNRC ;
- Participation au suivi des invertébrés dunaires mené par le CEN PACA sur la plage Napoléon ;
- Prospection Epipactis du castor sur le site de l'Île Vieille dans le cadre du PNA En faveur des forêts alluviales du Rhône et de l'Epipactis du Castor ;
- Participation au projet Rest-Chir'eau : évaluation de la fonctionnalité des milieux humides et des enjeux de restauration de la Trame Turquoise de l'ancien Bras de Fer du Rhône par l'étude de l'activité des chauves-souris (porté par la Tour du Valat).

4.2 Etudes et suivis sous traités

La convention d'animation 2025/2027 des sites Natura 2000 Rhodaniens ne prévoit aucune étude sous traitée sur cette période, par manque de moyens financiers. Cependant des fonds DREAL ont pu être obtenus en 2025 pour deux études.

La LPO a perçu 6 875,00 € pour réaliser en 2026 une étude de la capacité d'accueil et du rôle fonctionnel pour l'avifaune des sites Natura 2000 Rhône Aval et Petit Rhône et de leurs Habitats d'intérêt communautaire. Cette étude permettra de construire l'argumentaire scientifique du projet de classement en ZPS de l'entièreté des sites Rhone Aval et Petit Rhône.

Comme présenté dans la partie 4.1.b, Fauna Studium a perçu un financement DREAL de 14 940 € TTC. Ce financement permettra de réaliser des prospections du Triton crêté de Trinetaille dans son habitat terrestre à la recherche de juvéniles. Il permettra également d'étudier la dynamique d'évolution de la population sur la période 2024 - 2026.

➤ Perspectives

En 2026, dans le cadre du PNA odonates, l'opportunité de mettre en place le protocole SOGAP sur les sites Petit Rhône et Rhône Aval sera étudiée.

A long terme, une fois les procédures d'extension des périmètres terminées, une mise à jour du FSD et une révision des DOCOBs devra être réalisée.

5. Information, communication, sensibilisation

Tableau 7 : Récapitulatifs des actions de communication, d'information et de sensibilisation

Actions et temps travaillé	Projets
M41 : Outils de communication 18,5 h	- Création lettre d'info Natura 2000
M42 : Diffusion d'infos via les médias 16,5 h	- Entretien et mise à jour du site internet des sites N2000 animé par le PNRC - Relai com pour les partenaires
M43 : Communication auprès des scolaires 24,5 h	- Intervention au lycée agricole d'Orange - Intervention à l'école primaire de Roquemaure
M44 : Communication lors de réunions et d'évènementiel 94 h	- Projet BSKT Beach Cup - Intervention Projet vélo « Roulez Jeunesse vers la transition » - Festival Dans les Bras du Rhône - Animation nuit de la chauve-souris - Soirée de sensibilisation sur les EEE



Figure 20 : Répartition du temps de travail par code action pour "information, communication, sensibilisation"

5.1 Création / mise à jour d'outils de communication

En 2025, la huitième lettre d'information Natura 2000 a été produite. Ce document de communication présente les actualités récentes et marquantes des sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional de Camargue.

Cette lettre est à destination de l'ensemble des partenaires techniques et politiques en lien avec Natura 2000. Elle est mise à disposition lors des réunions tels que les Copils.

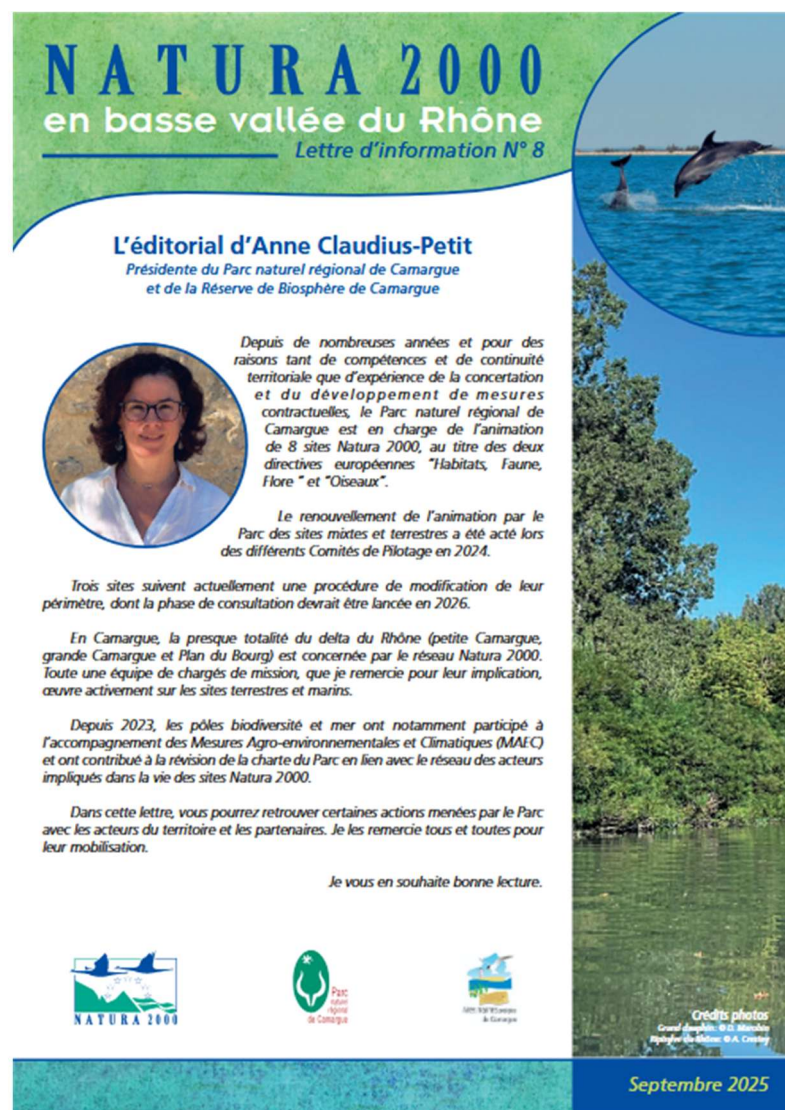
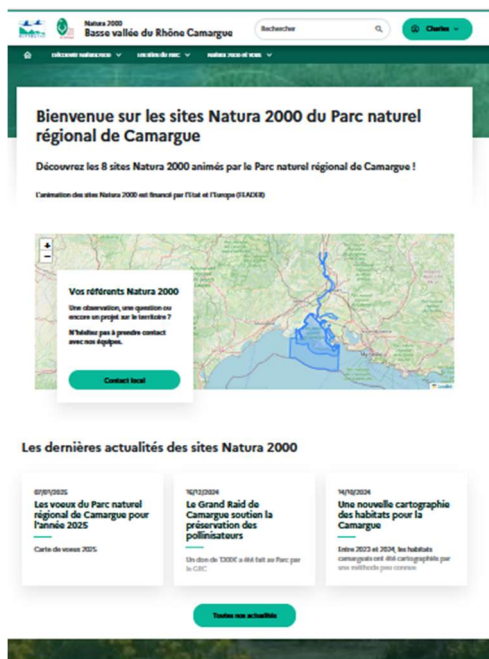


Figure 21 : Page de garde de la Lettre d'information N°8 des sites Natura 2000 animés par le Parc de Camargue

5.2 Diffusion d'informations via les médias

Depuis la refonte en 2023 du site internet des sites Natura 2000 animé par le Parc naturel régional de Camargue, l'animateur Natura 2000 continue l'entretien du site et sa mise à jour.



En 2025, les pages sur les thématiques du Triton crêté et de l'Herbe à alligator ont été actualisées. Une page sur la procédure d'extension des périmètres des sites Natura 2000 « Rhône Aval », « Camargue » et « Petit Rhône » a également été créée.

Plusieurs actualités ont été publiées sur le site internet afin de valoriser et de tenir informé sur les actions d'animation et de communication réalisées sur les sites Rhodaniens. Ces actualités concernent :

- Le programme Rest-Chir'eau
- Des évènements organisés par l'association Cultur'air
- Des évènements organisés par le CEN PACA.

Figure 22 : Page d'accueil du site internet des sites Natura 2000 animés par le PNRC

Par ailleurs, l'article produit en 2025 sur le suivi du Triton crêté de Trinquetaille et les actualités sur l'Herbe à alligator ont été partagées dans la Newsletter Rhône & Saône de la Fédération des CEN.

5.3 Organisations d'animations et d'informations auprès des scolaires

Deux interventions auprès des scolaires ont été réalisées par l'animateur en 2025 :

- Intervention auprès du lycée agricole d'Orange sur la thématique « One Health » (niveau de classe de la seconde au BTS) ;
- Animation à l'école primaire de Roquemaure sur les oiseaux présents sur les sites Rhodaniens, leurs habitats, leur alimentation.

5.4 Réunions et événementiels

En 2025, l'animateur a réalisé des interventions/animations pour les évènements suivants :

- **Projet BSKT Beach Cup à Port St Louis du Rhône :**
La labellisation manifestation écoresponsable du projet et les animations prévues n'ont finalement pas abouties à cause de l'annulation de l'évènement.
- **Intervention Projet vélo « Roulez Jeunesse vers la transition » :**
Dans le cadre de ce projet coordonné par Eco-lab'environnement et avec les jeunes du centre social d'Orel Avignon, l'animateur a fait une animation sur « la biodiversité du Rhône et l'évolution du tracé de ce dernier au fil du temps et des aménagements ».

- **Festival Dans les Bras du Rhône :**
Le festival « **Dans les bras du Rhône** » est un évènement organisé annuellement à l'automne par le CPIE Rhône Pays d'Arles depuis 2017. Au travers de spectacles, conférences, rencontres, balades commentées, il incite à (re)découvrir le fleuve, et créer une « culture commune du Rhône ».

En 2025, l'animateur Natura 2000 a participé à plusieurs réunions de préparation au festival « Dans les Bras du Rhône ». Lors du festival, il est intervenu dans l'animation « Ces ondes qui nous relient » avec l'association L'Antre Lieux à Barbentane.



Figure 23 : Affiche de l'édition 2025 du festival « Dans les Bras du Rhône »

- **Animation nuit de la chauve-souris :**
Animation de deux sorties Grand Public dans le cadre de la « **Nuit Internationale de la Chauve-Souris** » à Roquemaure et au Mas de la Cure (à guichet fermé : 20^{aine} de participants par sorties).

« La nuit de la chauve-souris est l'occasion d'une promenade à la rencontre de ces mammifères nocturnes mal connus : présentation des espèces principales de Camargue et de basse vallée du Rhône, suivie d'une balade-observation à l'écoute des cris des chauves-souris partant en chasse à l'aide de détecteurs acoustiques. »



Figure 24 : Animation Nuit de la chauve-souris au Mas de la Cure (©Mas de la Cure)

- **Soirée de sensibilisation sur les EEE :**

Le 24 septembre, le Parc naturel régional de Camargue, au travers de sa mission d'animation du site Natura 2000 « Rhône Aval », la Compagnie Nationale du Rhône et le Conservatoire Botanique méditerranéen de Porquerolles ont organisé un **moment d'échanges** en soirée à **destination des professionnels des sports de pagaies et des pêcheurs** sur **les plantes exotiques envahissantes**.



Figure 25 : Soirée de sensibilisation sur les EEE à Avignon (© Alain Moutte)

Les objectifs de cette soirée ont été de :

- Donner les clés de reconnaissance des plantes exotiques envahissantes présentes sur le Rhône, et notamment l'« Herbe à alligator » ;
- Echanger sur les bonnes pratiques de gestion du matériel nautique ;
- Proposer un outil pour le partage de l'information lors de la découverte d'une espèce potentiellement problématique.

➤ Perspectives en termes de communication

Les perspectives à court termes sont de poursuivre les animations en lien avec les évènements présents sur le territoire des sites Rhodaniens.

A long terme, l'objectif serait de mettre en place des panneaux d'informations sur des zones visitées ou de passages sur les sites afin de sensibiliser le grand public à Natura 2000 et aux enjeux des sites Rhodaniens.

6. Gouvernance des sites et veille à la cohérence des politiques publiques sur les sites

Tableau 8 : Récapitulatif des actions de Gouvernance et de veille à la cohérence des politiques publiques

Actions	Temps travaillé	
M51 : COPIL & GT N2000	133,5 h	- Copil RA et MIV - Copil PR - Séminaire des animateurs N2000
M52 : RCPA & bilans d'activité	62,5 h	- RCPA - Rapport d'activité 2024
M53 : Actualisation du DOCOB	86 h	- Modification du périmètre du site Rhône Aval - Modification du périmètre du site Petit Rhône - Projet de ZPS étendue
M54 : Vie du réseau Natura 2000	61 h	



Figure 26 : Répartition du temps de travail par code action pour la "gouvernance et cohérence des politiques publiques ". M51 : COPIL & GT Natura 2000 ; M52 : RCPA & bilans d'activité ; M53: Actualisation du DOCOB ; M54 : vie du réseau Natura 2000

6.1 Organisation de la gouvernance des sites

6.1.1 Organisation des Comités de Pilotages des sites et GT Natura 2000

- COPIL du site Natura 2000 « Petit Rhône » le 15/09/2025 à l'auditorium les 2 Rhône de Fourques. L'ordre du jour était le suivant :
 - Présentation de Natura 2000 et du site « Petit Rhône » : contexte, historique, enjeux.
 - Bilan succinct de l'animation 2024/2025 et Perspectives pour l'animation 2026
 - Focus sur la pêche scientifique dans l'étang d'Icard et sur le crabe bleu
 - Focus sur l'Herbe à alligator
 - Focus sur le projet d'extension des périmètres
 - Questions/Discussion
- COPILs des sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Marais de l'Île Vieille » le 13/10/2025 à Mondragon. L'ordre du jour était le suivant :
 - Rappel sur les sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Marais de l'Île Vieille » : contexte, historique, enjeux...
 - Bilan de l'animation 2024/2025 et perspectives pour l'animation 2026
 - Focus sur la population de Triton crêté de Trinquetaille
 - Focus sur les projets d'extension des deux sites Natura 2000
 - Présentation des actions réalisées par le plan de gestion de l'ENS « Île Vieille » 2020-2024 (CEN PACA)
 - Présentation du Plan de gestion stratégique des zones humides du Grand Avignon
 - En option : visite terrain de l'Île Vieille

6.1.2 RCPA et bilan d'activités

- La Réunion de Cadrage Préalable à l'Animation (RCPA), le 14/05/2025

La RCPA de 2025 a permis de dresser le bilan de l'animation 2024 et de construire les actions à mettre en œuvre pour l'animation de l'année 2025. Elle a nécessité un travail de préparation : remplissage des tableaux RCPA prévisionnels et réels pour les trois sites, rédaction des fiches études, rédaction du compte rendu.

-
- La Rédaction du rapport d'activités 2024 :

Les rapports d'activités des sites Natura 2000 sont disponibles au lien suivant :

<https://pnr-camargue.n2000.fr/natura-2000-et-vous/ressources-natura-2000/ressources-sites-rhodaniens>

6.1.3 Groupe de Travail Natura 2000

- Participation à l'organisation du séminaire des animateurs Natura 2000 du Vaucluse sur le site « Marais de l'Ile Vieille et alentour ».

6.2 Actualisation des DOCOBs

Les sites Natura 2000 « Rhodaniens » sont tous trois concernés par un projet de modification ou extension de leurs périmètres.

Modification du périmètre du site Natura 2000 Rhône Aval :

La modification du périmètre du site Rhône Aval a été amorcée en 2017. Elle vise à :

- Corriger les imprécisions de l'ancien périmètre : périmètre plus précis en utilisant un fond cartographique plus récent ;
- Ajouter des secteurs à enjeux espèce : Cistude, gîtes chiroptères, Triton crêté, etc.
- Ajouter des ségonnaux et secteurs de chasse à chiroptères ;
- Prendre en compte des boisements rivulaires et berges ;
- Réaliser une jointure avec autres périmètres : « Camargue » et « Marais d'Arles » ;
- Transférer le secteur de l'embouchure dans le site Natura 2000 « Camargue » (meilleure cohérence liée aux habitats présents).

La démarche de modification a été approuvée sur le principe par le COPIL « Rhône Aval » du 23/11/2017. Elle a été présentée à nouveau lors des COPIL de 2021, 2022 et 2025.

Il a été choisi de décomposer la concertation avec les élus sur le « Rhône aval » suivant deux secteurs :

La partie Sud du Rhône aval, de la Durance à l'embouchure

La partie Nord du Rhône aval, de Bollène - Pont St Esprit à la Durance.

La réunion de concertation avec les élus des communes et EPCI sur la partie sud a été réalisée en 2024 à Arles. Celle de la partie nord a été réalisée le 06/02/2025 à Caderousse.

Modification du périmètre du site Natura 2000 Petit Rhône :

La modification du périmètre du site Petit Rhône a été amorcée en 2017. Elle vise à :

- Prendre en compte les boisements rivulaires, berges et ségonnaux, secteurs à enjeux forts pour de nombreuses espèces (Castor, Loutre, Chiroptères...) : le site Natura 2000 actuel correspond uniquement au lit mineur du Petit Rhône ;
- Ajouter des secteurs à enjeux : ancienne carrière de la Ribasse ;
- Réaliser une jointure avec la ZSC Camargue.

La démarche de modification a été approuvée sur le principe par le COPIL « Petit Rhône » de décembre 2017. Elle a été présentée à nouveau lors des COPILs de 2021, 2022 et 2025.

La réunion de concertation avec les élus des communes et EPCI concernés par le projet s'est tenu en novembre 2023.

Les étapes à venir en 2026 pour finaliser les projets de modifications de périmètres sont les suivantes :

- Poursuite de la concertation sur les secteurs à enjeux identifiés lors des réunions de concertation précédentes ;
- Consultation officielle des communes et EPCI par les services de la DREAL.

Réflexion sur l'extension de la ZPS existante « Marais de l'Île Vieille » sur les périmètres des sites « Rhône Aval » et « Petit Rhône » :

Actuellement, le Rhône, de Mondragon à la mer, n'est pas classé en Zone de Protection Spéciale par la Directive Européenne « Oiseaux ». Une réflexion est donc en cours afin d'agrandir la ZPS « Marais de l'Île Vieille et alentour » dans l'objectif de couvrir l'entièreté du Rhône Aval.

Cela permettrait :

- Une meilleure cohérence géographique entre les sites Natura 2000, en lien avec la ZPS « Camargue » ;

-
- Une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'avifaune du site, le Rhône étant un corridor écologique important pour l'avifaune migratrice.

Cette réflexion a été présentée lors des COPILs des sites « Petit Rhône », « Rhône Aval » et « Marais de l'Île Vieille et alentour » en 2022, 2024 et en 2025.

Une étude bibliographique sur la capacité d'accueil et le rôle fonctionnel pour l'avifaune nicheuse, migratrices et hivernantes des sites Natura 2000 « Rhône Aval » et « Petit Rhône » et de leurs habitats d'intérêt communautaire a été lancée en 2025 sur des fonds DREAL pour avancer cette réflexion et pouvoir construire l'argumentaire scientifique (*cf partie 4.2*).

6.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

- Rencontres d'échanges techniques ou d'information : Séminaire des sites mixtes et marins en PACA ; journées des sites mixtes Natura 2000 ; COPIL sites Natura 2000 « Camargue » ; COPIL sites Natura 2000 « Petite Camargue ».
- Rencontre bilatérale avec l'animatrice du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône » sur site en mars 2025.
- Participation au suivi des tunnels de Pujaut avec le CoGard et le CEN Occitanie en avril 2025. Ce gîte est pris en compte dans le projet d'extension du site Rhône Aval.
- Assistance à l'animateur du site Natura 2000 Camargue pour la réalisation de suivis (comptages, arrachage ambroisie)
- Jury concours prairie fleurie sur la Réserve de Biosphère de Camargue, mai 2025.

7. Gestion administrative et financière et participation à la vie de la structure

Tableau 9 : Récapitulatif des actions de gestion administrative et financière

Actions	Temps travaillé
M61 : Ingénierie financière	129,5 h
M62 : Facturation DDT	15 h
M63 : Formations et séminaires	56 h
M64 : Autres missions ou actions diverses	141 h

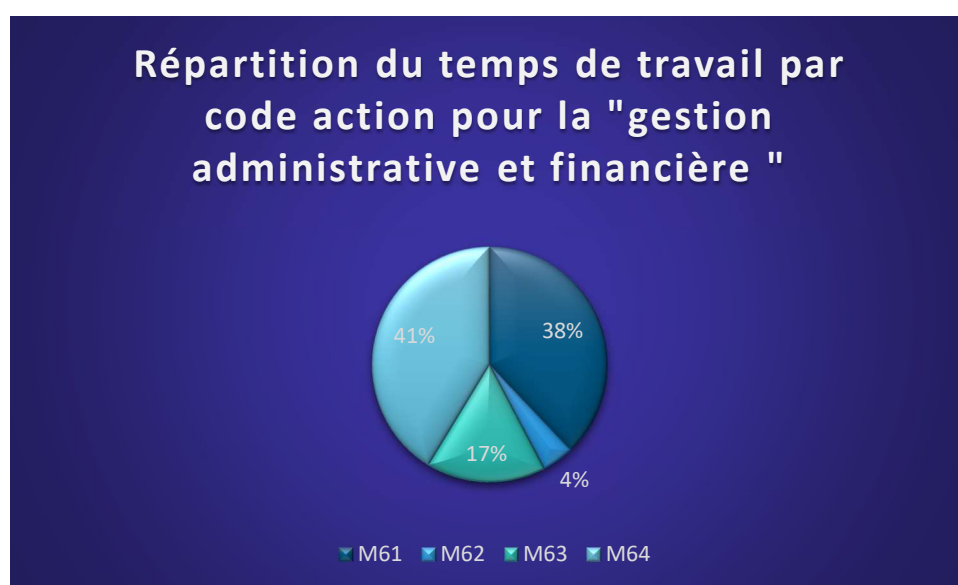


Figure 27 : Répartition du temps de travail par code action pour la « gestion administrative et financière »

7.1 Ingénierie financière

7.1.1 Demande de subvention pour l'animation, gestion de la convention et des marchés publics

- Gestion des conventions d'animations et conventions de partenariats
- Gestion financière des études sur les sites Rhodaniens (étude avifaune, étude Triton crêté)

7.1.2 Demande de paiement

- Préparation des demandes de solde pour l'animation 2024.
- Gestion des ordres de missions, frais de missions, et TimeSheet.

7.1.3 Recrutement ou encadrement de stagiaires ou collaborateurs

L'analyse des données de suivi de la population de Triton crêté de Trinquetaille de 2024 et 2025 a été permise grâce au recrutement pour un stage de deux mois de Philémon Winter en juin 2025. L'animateur a consacré 32 h à l'encadrement de ce stage.

Un stagiaire sera également recruté en 2026 pour une durée de 2 mois dans la continuité du travail mené par Philémon en 2025.

7.2 Formations

- Ateliers du jeudi (formations administratives organisées par le PNRC)
- Webinaires sur les thématiques liés aux enjeux présents sur les sites Natura 2000 Rhodaniens (trame turquoise ; continuité écologique ; EVEC ; Natur'Adapt ; AgriPV ; méthode CT88...)
- Formation santé et sécurité au travail

7.3 Actions diverses et participation à la vie de la structure

- Environ 1 Réunion de pôle et/ou de service par mois, séminaires d'équipes, commissions ;
- Gestion des délibérations ;
- Gestion des mails (réponses à diverses petites sollicitations) ;
- Participation à l'élaboration du Budget 2025 et 2026 du PNRC ;
- Participation à la rédaction du programme d'activités du PNRC pour 2026 ;
- Participation à la révision de la charte du PNRC.

8. Synthèse

8.1 Synthèse générale pour les 3 sites Rhodaniens

RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL SUR LES SITES NATURA 2000 RHODANIENS EN 2025

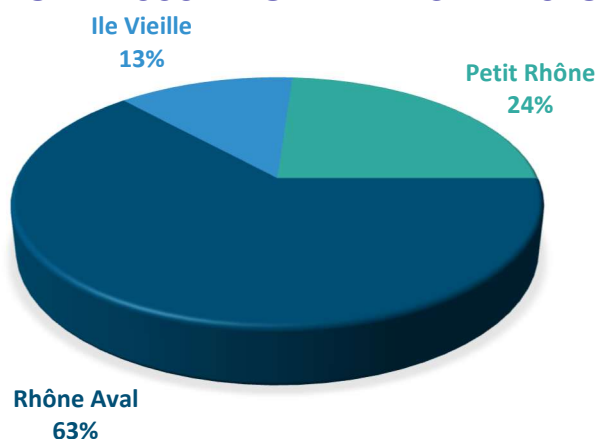


Figure 28 : Répartition du temps de travail 2025 entre les sites Rhodaniens

RÉPARTITION GÉNÉRALE DU TEMPS DE TRAVAIL SUR LES SITES NATURA 2000 RHODANIENS EN 2025

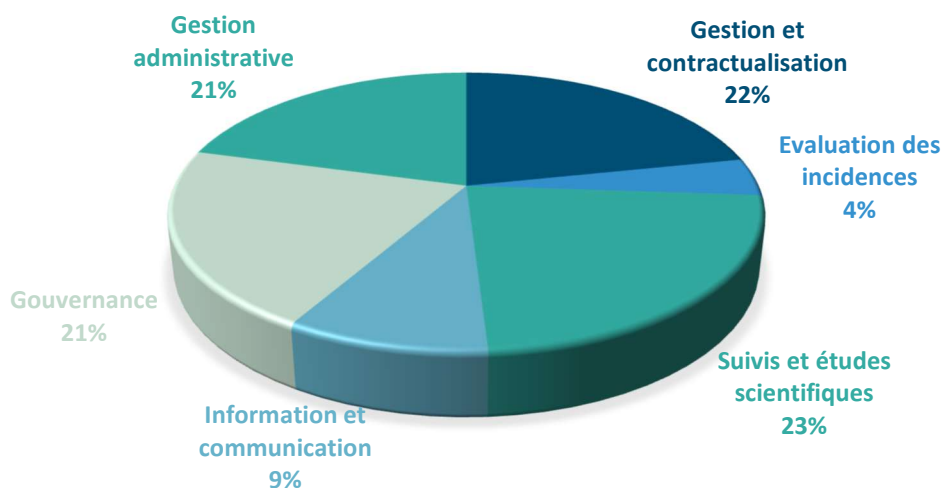


Figure 59 : Répartition générale du temps de travail sur les sites Natura 2000 Rhodaniens en 2025

Les actions réalisées dans le cadre de l'animation 2025 des DOCOB des sites Natura 2000 « Rhodaniens » se sont articulées principalement autour des quatre axes suivants :

1. Les suivis et études scientifiques (23% du temps de travail)

La proportion de temps passé sur cet axe a considérablement augmenté en 2025 (11% en 2024).

Cette augmentation est expliquée par la forte implication de temps nécessaire dans la réalisation du suivi de la population de Triton crêté et l'encadrement du stage. Le nombre élevé de suivis réalisés sur le site Petit Rhône permet aussi d'expliquer cette augmentation.

2. La gestion des habitats et des espèces (22% du temps de travail)

La proportion de temps passé sur cet axe a diminué en 2025 (28% en 2024).

Le temps consacré à ce volet concerne essentiellement l'animation de la veille et de la gestion de l'Herbe à alligator et l'animation du Plan Local d'Actions Triton crêté en basse vallée du Rhône.

Le Plan de Gestion de l'Ile Vieille étant arrivé à terme fin 2024, il y a eu une participation réduite de l'animateur sur l'ENS de l'Ile Vieille. Cela peut expliquer la diminution de temps de travail observée.

3. La gouvernance (21 % du temps de travail) :

Le temps passé sur cet axe est comparable à celui de 2024 (22 %). Cette proportion de temps est due en grande partie aux projets de modification des périmètres des sites Natura 2000 et à la tenue des COPILs.

4. La gestion administrative et financière (21% du temps de travail) :

La proportion de temps passé sur cet axe reste comparable à 2024 (23 %). La gestion administrative et financière conserve une place importante dans le temps de travail.

Bilan général

La plus grande réalisation de l'année 2025 est la production du document scientifique sur la population de Triton crêté de Trinquetaille.

Les problématiques rencontrées en 2025 ont été l'allongement la procédure d'extension des périmètres, retardant le classement final, ainsi que l'impossibilité de concrétiser le projet de charte de manifestation sportive écoresponsable avec BSKT Beach Cup.

Malgré l'absence de moyens financiers dans la convention 2025-2027 pour la réalisation de suivis scientifiques, il a été possible de réaliser et de programmer des études essentielles sur les sites Rhodaniens notamment grâce à l'appui financier de la DREAL PACA.

8.2 Synthèse site « Rhône Aval »

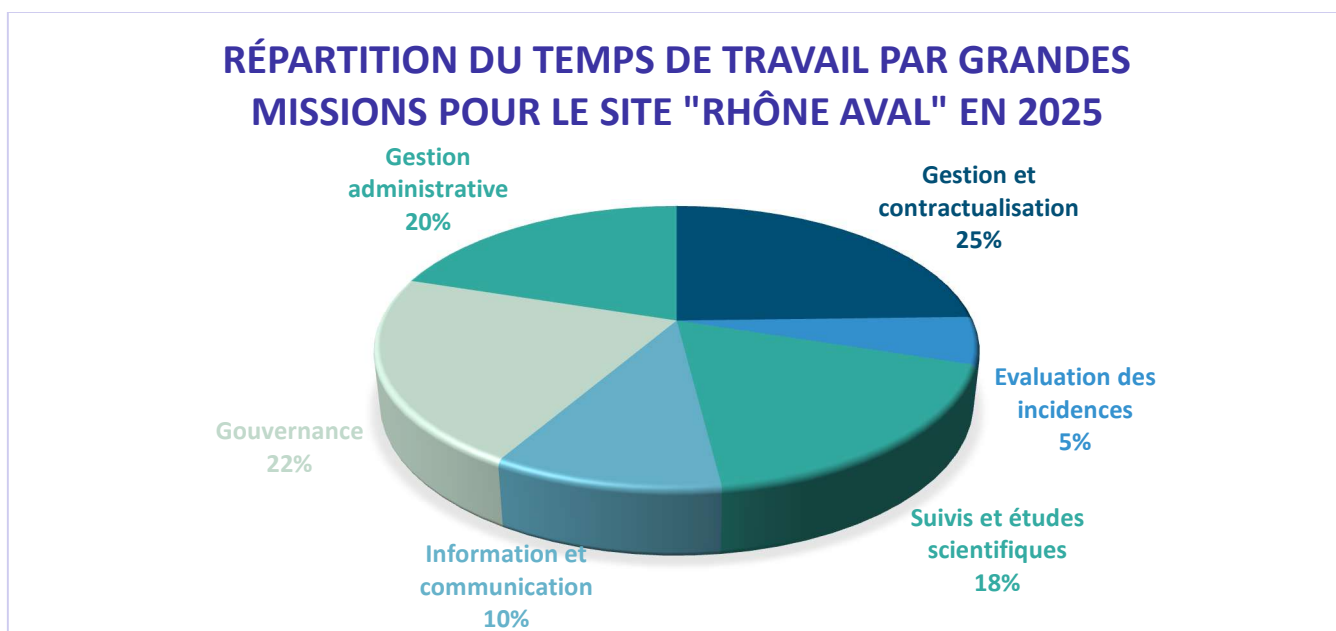


Figure 30 : Répartition du temps de travail par grandes missions pour le site « Rhône Aval » en 2025

L'animation du site Natura 2000 « Rhône Aval » a représenté 63% du temps d'animation des sites Natura 2000 Rhodaniens en 2025, ce qui est légèrement supérieur au temps théorique dédié (60%).

Les axes de travail principaux pour le site « Rhône Aval » en 2025 sont :

- 1) La gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (25%) avec l'animation du Plan local d'actions du Triton crêté en basse vallée du Rhône, ainsi

que le groupe de travail sur l'Herbe à alligator comportant le projet de convention partenariale sur la veille et la gestion de cette espèce en basse vallée du Rhône.

- 2) La mise en œuvre de la gouvernance du site (19%), avec notamment la concertation sur la modification du périmètre du site « Rhône Aval » et la réalisation du COPIL.
- 3) La gestion administrative et financière (20%).
- 4) La réalisation de suivis et études scientifiques (18%), avec le suivi Triton crêté, les suivis chiroptères et la prospection Herbe à alligator.

Les axes de travail les moins importants en 2025 sont :

- 1) L'information, la sensibilisation et la communication (10%).
- 2) Le suivi des évaluations des incidences Natura 2000 (5%).

8.3 Synthèse site « Petit Rhône »

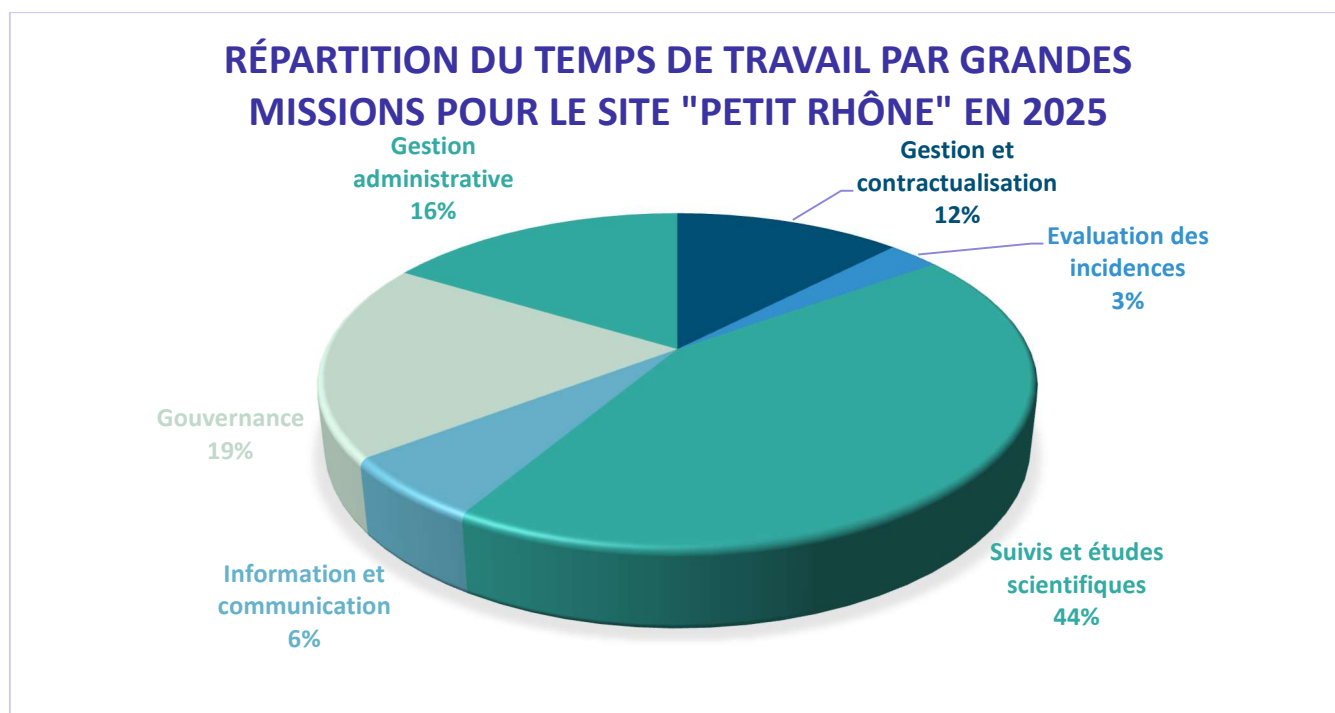


Figure 31 : Répartition du temps de travail par grandes missions pour le site « Petit Rhône » en 2025

L'animation du site Natura 2000 « Petit Rhône » a représenté 24 % du temps d'animation des sites Natura 2000 Rhodaniens en 2025, ce qui est légèrement supérieur au temps théorique dédié (20%).

Les axes de travail principaux pour le site « Petit Rhône » en 2025 sont :

- 1) Les suivis et études scientifiques (44%). De nombreux suivis ont été menés en 2025 sur le site Petit Rhône : suivis des macro-déchets, suivi loutre, suivi chiro, suivi EEE et suivi piscicole.
- 2) La gouvernance du site (19%) avec notamment la réalisation du COPIL.
- 3) La gestion administrative et financière (16%)
- 4) La gestion des habitats et des espèces (12%) avec l'animation du groupe de travail sur l'Herbe à alligator. La difficulté à réaliser des contrats Natura 2000 sur ce site limite le temps consacré par l'animateur à cette mission.

Les axes de travail les moins importants en 2025 sont :

- 1) L'information, la sensibilisation et la communication (6%).
- 2) L'accompagnement à la réalisation d'évaluation des incidences Natura 2000 (3%).

8.4 Synthèse site « Marais de l'Ile Vieille »

RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL PAR GRANDES MISSIONS POUR LE SITE "MARAIS DE L'ILE VIEILLE" EN 2025

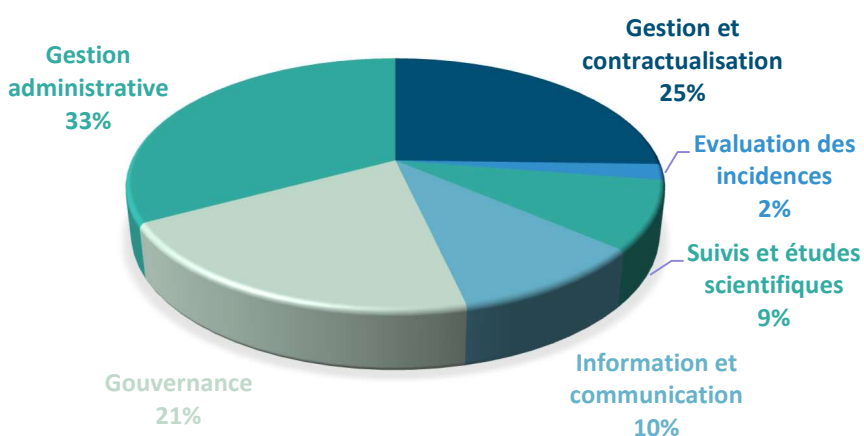


Figure 32 : Répartition du temps de travail par grandes missions pour le site « Marais de l'Ile Vieille » en 2025

L'animation du site Natura 2000 « Marais de l'Ile Vieille » a représenté 13 % du temps d'animation des sites Natura 2000 Rhodaniens en 2025, ce qui est inférieur au temps théorique dédié (20%). Cela peut s'expliquer par la fin du plan de gestion de l'ENS du Marais de l'Ile Vieille (2020-2024) sur laquelle Natura 2000 s'appuyait pour réaliser une partie de ces actions.

Les axes de travail principaux pour le site « Marais de l'Ile Vieille et alentours » en 2025 sont :

- 1) La gestion administrative et financière (33%), liée aux contrôles de demande de paiement réalisés pour ce site.
- 2) La gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (25%) avec notamment le suivi des actions encore en cours du plan de gestion de l'ENS et la cohérence avec d'autres politiques publiques.
- 3) La gouvernance du site (21%) avec notamment la réalisation du COPIL et le lancement de l'étude avifaune.

Les axes de travail les moins importants en 2025 sont :

- 1) L'information, la sensibilisation et la communication (10%).
- 2) La réalisation de suivis et études scientifiques (9%).
- 3) L'accompagnement à la réalisation d'évaluation des incidences Natura 2000 (2%).

8.5 Récapitulatif financier

La convention d'animation 2025-2027 n'a pas encore été signée par les deux parties à ce jour. La consommation de l'enveloppe financière n'est par conséquent pas détaillée, seul le prévisionnel est renseigné.

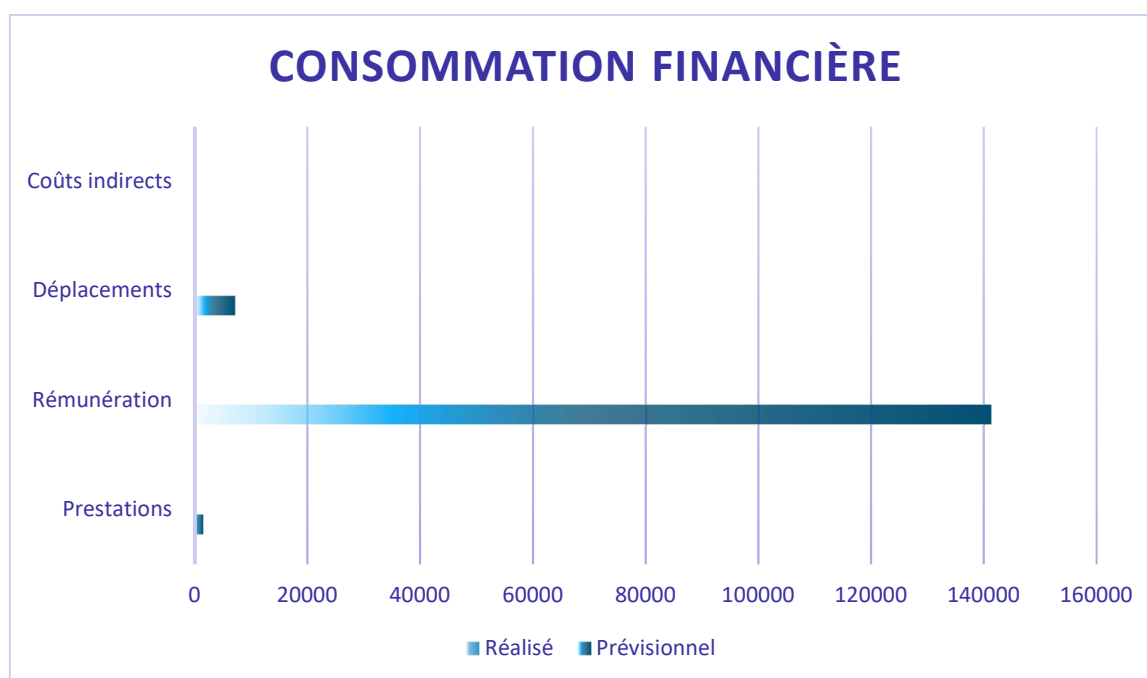


Figure 33 : Consommation financière de la convention 2025 - 2027

8.6 Récapitulatif des principales perspectives

Les principales perspectives pour l'animation des sites Rhodaniens sont de :

- Poursuivre et terminer les procédures de modifications des périmètres ;
- Concrétiser les projets de contrats Natura 2000 à l'Île Vieille et sur le They de Roustan ;
- Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les espèces classées au titre de la DO et de la DHFF présentes sur les sites ;
- Poursuivre l'animation des groupes de travaux Herbe à alligator et Triton crêté ;
- Continuer les portées à connaissance dans le cadre des procédures d'évaluation des incidences ;
- Assurer la gestion administrative et financière des sites ;
- Développer les actions et les supports de communication sur l'ensemble des sites Rhodaniens.

9. Publicité

La convention 2025-2027 n'ayant pas encore été signée par les 2 parties, les publicités affichées restent celles des anciennes conventions sur la période 2023-2024.

La communication sur le financement du projet est essentielle et est une règle du FEADER. Celle-ci a été posée le XX/XX/20XX.



Figure 34a - Preuve de la publicité site Rhône Aval (photo de la publicité dans les locaux)



Figure 34b - Preuve de la publicité site Petit Rhône (photo de la publicité dans les locaux)



Figure 34c - Preuve de la publicité site Marais de l'Île Vieille (photo de la publicité dans les locaux)



Plus d'informations sur les sites
Natura 2000 Rhodaniens :
[Site internet des sites Natura 2000](#)
[animés par le Parc naturel régional de](#)
[Camargue](#)

